Journal officiel

L 232

de l'Union européenne



Édition de langue française

Législation

62° année

6 septembre 2019

Sommaire

II Actes non législatifs

ORIENTATIONS

* Orientation (UE) 2019/1386 de la Banque centrale européenne du 7 juin 2019 modifiant l'orientation BCE/2014/15 relative aux statistiques monétaires et financières (BCE/2019/18)

1



Les actes dont les titres sont imprimés en caractères maigres sont des actes de gestion courante pris dans le cadre de la politique agricole et ayant généralement une durée de validité limitée.

Les actes dont les titres sont imprimés en caractères gras et précédés d'un astérisque sont tous les autres actes.

II

(Actes non législatifs)

ORIENTATIONS

ORIENTATION (UE) 2019/1386 DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 7 juin 2019

modifiant l'orientation BCE/2014/15 relative aux statistiques monétaires et financières (BCE/2019/18)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leurs articles 5.1, 12.1 et 14.3,

vu le règlement (CE) nº 2533/98 du Conseil du 23 novembre 1998 concernant la collecte d'informations statistiques par la Banque centrale européenne (1),

considérant ce qui suit:

- Le règlement (UE) 2018/231 de la Banque centrale européenne (BCE/2018/2) (²) définit les obligations applicables à la collecte et à la déclaration de statistiques relatives aux fonds de pension. La collecte de ces informations est nécessaire pour faciliter l'analyse monétaire et financière de la BCE et pour que le Système européen de banques centrales (SEBC) contribue à la stabilité du système financier. La première déclaration en vertu du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2) commence, en règle générale, avec les données trimestrielles relatives aux actifs pour le troisième trimestre 2019 et les données annuelles relatives aux passifs et au nombre de membres des régimes de retraite pour 2019. Il est par conséquent nécessaire de mettre à jour le dispositif de déclaration des statistiques relatives aux fonds de pension prévu par l'orientation BCE/2014/15 (3).
- L'orientation BCE/2014/15 prévoit déjà la déclaration des informations statistiques relatives aux fonds de pension (2) par les banques centrales nationales (BCN). Les données relatives aux fonds de pension sont transmises à la BCE sur le fondement de données actuellement disponibles au niveau national. Il convient de remplacer les dispositions concernées de l'orientation BCE/2014/15 compte tenu des obligations résultant du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2). Afin d'assurer une transition harmonieuse, pour les troisième et quatrième trimestres 2019, il convient que les BCN déclarent les informations relatives aux fonds de pension conformément à l'orientation BCE/2014/15 et aussi aux obligations résultant du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2).
- Les modifications apportées aux tableaux 1.B., 1.H., 2.B. et 2.G. de l'annexe II, neuvième partie, sont nécessaires afin de refléter les mises à jour de la taxonomie de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Îl convient de modifier les tableaux 1.B., 1.D., 1.E., 1.F., 1.G., 1.H., 1.J., 2.B., 2.C., 2.D., 2.E., 2.F., 2.G. et 2.I. de l'annexe II, neuvième partie, afin de réviser la périodicité de la déclaration des données par les BCN à la BCE conformément à l'article 12, point 2), de l'orientation BCE/2014/15. En outre, il est nécessaire d'apporter une modification mineure au tableau figurant à l'annexe II, vingt-deuxième partie, pour l'aligner sur les définitions contenues dans le règlement (UE) nº 549/2013 du Parlement européen et du Conseil (4). Il est nécessaire d'apporter une modification mineure au tableau 2a de l'annexe II, vingt-troisième partie, afin de fournir une vue d'ensemble plus complète des actifs détenus par les agents déclarants.
- (4) Il convient de modifier l'orientation BCE/2014/15 en conséquence,

(1) JO L 318 du 27.11.1998, p. 8.

^{(&}lt;sup>2</sup>) Règlement (UE) 2018/231 de la Banque centrale européenne du 26 janvier 2018 relatif aux obligations de déclaration statistique applicables aux fonds de pension (BCE/2018/2) (JO L 45 du 17.2.2018, p. 3).

Orientation BCE/2014/15 du 4 avril 2014 relative aux statistiques mortaires et financières (JO L 340 du 26.11.2014, p. 1).

⁽⁴⁾ Règlement (UE) nº 549/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne (JO L 174 du 26.6.2013, p. 1).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE ORIENTATION:

Article premier

Modifications

L'orientation BCE/2014/15 est modifiée comme suit:

- 1. à l'article 2, le point 5) suivant est ajouté:
 - «5) "fonds de pension" a le même sens qu'à l'article premier, point 1), du règlement (UE) 2018/231 de la Banque centrale européenne (BCE/2018/2) (*).
 - (*) Règlement (UE) 2018/231 de la Banque centrale européenne du 26 janvier 2018 relatif aux obligations de déclaration statistique applicables aux fonds de pension (BCE/2018/2) (JO L 45 du 17.2.2018, p. 3).»;
- 2. l'article 26 est modifié comme suit:
 - a) le titre est remplacé par le texte suivant:
 - «Article 26

Statistiques relatives aux fonds de pension»;

- b) le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:
 - «1. Objet de la déclaration de données jusqu'au quatrième trimestre 2019 inclus
 - a) Généralités

Les BCN déclarent à la BCE des informations statistiques relatives aux fonds de pension portant sur les données jusqu'au quatrième trimestre 2019 inclus, comme énoncé aux paragraphes 1 à 5 du présent article et conformément à l'annexe II, vingt-deuxième partie. Les données relatives aux fonds de pension sont transmises sur le fondement de données actuellement disponibles au niveau national. Lorsque des données réelles ne sont pas disponibles, des estimations sont fournies dans toute la mesure du possible.

La population déclarante comprend les fonds de pension résidant dans des États membres de la zone euro.

b) Encours et opérations financières

Les BCN déclarent les encours à la fin de la période de référence et les opérations financières au cours du trimestre, les données étant établies conformément au SEC 2010.»;

- c) les paragraphes 6 à 15 suivants sont ajoutés:
 - «6. Objet de la déclaration conformément au règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2)
 - a) Généralités

Conformément au règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2), les BCN déclarent à la BCE des informations statistiques relatives aux actifs et passifs des fonds de pension ainsi que des informations relatives au nombre de membres des régimes de retraite ainsi qu'il est prévu aux paragraphes 6 à 15 du présent article et conformément à l'annexe II, vingt-quatrième partie de la présente orientation. Ces obligations concernent les données d'encours de fin de trimestre et les ajustements de flux trimestriels relatifs aux actifs et passifs des fonds de pension, ainsi que les données annuelles relatives aux membres. Sans préjudice de l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2), la première déclaration effectuée en vertu du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2) commence avec les données trimestrielles relatives aux actifs pour le troisième trimestre 2019 et les données annuelles relatives aux passifs et au nombre de membres des régimes de retraite pour 2019.

b) Ajustements de flux

Les BCN déclarent à la BCE des données distinctes relatives aux ajustements liés aux réévaluations (couvrant à la fois les variations de prix et de taux de change), et les ajustements liés aux reclassements, conformément à l'annexe II, vingt-quatrième partie, et à l'annexe IV.

Les opérations financières, ajustements compris, sont calculées conformément au SEC 2010.

Les BCN peuvent s'écarter du SEC 2010 en raison de l'existence de pratiques nationales divergentes aux fins de l'article 5, points b), et c), du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2). Lorsque des informations relatives aux encours sont disponibles actif par actif, les ajustements liés aux réévaluations peuvent être calculés conformément à une méthode commune à l'Eurosystème, c'est-à-dire la méthode de calcul des flux visée à l'annexe IV, septième partie.

Des valeurs approchées des opérations financières portant sur des passifs peuvent être calculées conformément à l'annexe IV, septième partie.

7. Périodicité et délai de déclaration

- a) Les BCN déclarent à la BCE les données trimestrielles requises avant la clôture du dixième jour ouvrable suivant la date limite précisée à l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2). Pendant une période de transition couvrant les déclarations des données du troisième trimestre 2019, au quatrième trimestre 2019 et au premier trimestre 2020, ce délai est prolongé au trente-cinquième jour ouvrable suivant le délai susmentionné pour la période de référence du quatrième trimestre 2019, au trentième jour ouvrable suivant le délai susmentionné pour la période de référence du quatrième trimestre 2019 et au vingt-cinquième jour ouvrable suivant le délai susmentionné pour la période de référence du premier trimestre 2020.
- b) Les BCN déclarent à la BCE les données annuelles requises avant la clôture du dixième jour ouvrable suivant la date limite précisée à l'article 8, paragraphe 2, du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2). Pendant une période de transition couvrant la première déclaration des données annuelles pour 2019, ce délai est prolongé au trentecinquième jour ouvrable suivant le délai susmentionné.
- c) Les dates de transmission exactes sont communiquées aux BCN à l'avance sous la forme d'un calendrier de déclaration fourni par la BCE au plus tard au mois de septembre chaque année.
- d) Lors de la première déclaration des données trimestrielles à la BCE, les BCN doivent soumettre les données relatives aux encours. Les ajustements de flux sont transmis dans toute la mesure du possible.

8. Principes généraux en matière de révision

Les règles générales suivantes s'appliquent à la révision des données trimestrielles et annuelles:

- a) au cours des périodes d'élaboration trimestrielles régulières, c'est-à-dire pour un trimestre de référence donné, entre la date limite indiquée au paragraphe 7, point a), et la date à laquelle les données leur sont renvoyées, les BCN peuvent réviser les données relatives au trimestre de référence précédent;
- b) au cours des périodes d'élaboration annuelles régulières, c'est-à-dire pour une année de référence donnée, entre la date limite indiquée au paragraphe 7, point b), et la date à laquelle les données leur sont renvoyées, les BCN peuvent réviser les données relatives à l'année de référence précédente;
- c) en dehors des périodes d'élaboration régulières visées aux points a) et b), ci-dessus, les BCN peuvent également réviser les données couvrant des périodes de référence précédentes lorsque cela améliore la qualité des données de manière significative.

9. Dérogations et extrapolation

Afin de garantir la qualité des statistiques relatives aux fonds de pension, lorsque les BCN octroient des dérogations aux petits fonds de pension conformément à l'article 7, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2), elles procèdent à une extrapolation des données trimestrielles des fonds de pension déclarées à la BCE, de façon à ce qu'ils soient couverts à 100 %.

Les BCN peuvent choisir la procédure d'extrapolation visant une couverture à 100 %, compte tenu des données collectées conformément à l'article 7, paragraphe 1, points a) à d), du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2).

10. Calcul des données agrégées pour les titres

Les BCN calculent les données agrégées trimestrielles relatives aux actifs et aux passifs pour les fonds de pension conformément aux tableaux 1a à 1c de l'annexe II, vingt-quatrième partie, en procédant de la façon suivante:

- a) pour les titres qui ont un code ISIN, les BCN combinent les informations fournies titre par titre avec celles de la CSDB, qui sert de base de données de référence. Les informations combinées titre par titre sont utilisées pour calculer la valeur en euros des actifs et des passifs et établir les ventilations nécessaires pour chaque titre détenu ou émis par le fonds de pension. Si les identifiants des titres ne figurent pas dans la CSDB ou si les informations nécessaires au calcul des actifs et des passifs conformément aux tableaux 1a à 1c de l'annexe II, vingt-quatrième partie, ne sont pas disponibles dans la CSDB, les BCN procèdent à une estimation des données manquantes.
- b) les BCN procèdent à l'agrégation des données relatives aux titres calculées conformément au point a) et ajoutent ces données aux informations déclarées pour les titres qui n'ont pas de code ISIN afin d'obtenir des agrégats concernant: i) les titres de créance, ventilés par échéance (initiale) et par contrepartie (secteur et résidence), ii) les actions, ventilées par instrument et contrepartie (secteur et résidence), et iii) les titres de fonds d'investissement, ventilés par type de fonds d'investissement (FI) et résidence de la contrepartie.

11. Ventilation des avoirs en titres de fonds d'investissement par objectif principal d'investissement

Les BCN transmettent à la BCE les meilleures estimations des avoirs des fonds de pension en titres de fonds d'investissement ventilés par objectif principal d'investissement (fonds obligataires, fonds en actions, fonds mixtes, fonds immobiliers, fonds spéculatifs et autres fonds). Ces données peuvent être calculées en combinant les informations fournies titre par titre conformément au règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2) avec les informations issues, de la CSDB, qui sert de base de référence.

Si les titres de fonds d'investissement ne figurent pas dans la CSDB, les BCN estiment les données manquantes ou utilisent d'autres sources pour calculer les données.

12. Déclaration des estimations trimestrielles des passifs

Les BCN transmettent à la BCE les estimations trimestrielles des passifs établies conformément à l'article 4, paragraphe 2, du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2).

13. Méthodes d'évaluation et/ou règles comptables

Les méthodes d'évaluation conformément au SEC 2010 et/ou les règles comptables établies à l'article 6 du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2) s'appliquent également lorsque les BCN déclarent à la BCE des données relatives aux fonds de pension.

14. Notes explicatives

Les BCN soumettent des notes explicatives indiquant les raisons des révisions significatives et des éventuelles révisions conduites en dehors des périodes d'élaboration régulières visées au paragraphe 8, point c), du présent article. Les BCN fournissent en outre à la BCE des notes explicatives concernant les ajustements liés aux reclassements.

15. Approche de l'élaboration des données

Les BCN collectent les données auprès de tous les fonds de pension résidant dans leur État membre conformément à l'article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2).»;

3. les annexes II, III et IV sont modifiées conformément à l'annexe de la présente orientation.

Article 2

Prise d'effet et mise en œuvre

- 1. La présente orientation prend effet le jour de sa notification aux BCN des États membres dont la monnaie est l'euro.
- 2. Les BCN des États membres dont la monnaie est l'euro se conforment à la présente orientation à compter du 2 octobre 2019.

Article 3

Destinataires

Les BCN des États membres dont la monnaie est l'euro sont les destinataires de la présente orientation.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 7 juin 2019.

Par le conseil des gouverneurs de la BCE Le président de la BCE Mario DRAGHI ANNEXE

Les annexes II, III et IV de l'orientation BCE/2014/15 sont modifiées comme suit:

- 1. l'annexe II est modifiée comme suit:
 - a) la neuvième partie est remplacée par le texte suivant:

«NEUVIÈME PARTIE

DBC annuelles - Établissements déclarants								
	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	
Population déclarante	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Nombre d'établissements de crédit indépendants								
Nombre d'établissements de crédit consolidés de groupes bancaires								
Nombres de groupes bancaires								
Nombre total d'établissements de crédit*								

DBC annuelles - Établissements déclarants								
	Catégories du MSU							
Population déclarante	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Nombre d'établissements de crédit indépendants								
Nombre d'établissements de crédit consolidés de groupes bancaires								
Nombres de groupes bancaires								
Nombre total d'établissements de crédit*								

DBC annuelles - Rentabilité et efficacité - IFRS I	DBC annuelles - Rentabilité et efficacité - IFRS FINREP							
		Catégorie	es du MSU		0.7.2017			
Compte de résultat consolidé	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Gains ou (–) pertes sur la décomptabilisa- tion d'actifs autres que des actifs détenus en vue de la vente, nets								
Autres produits opérationnels								
(Autres charges opérationnelles)								
Total des produits opérationnels, net) 0 000 000			
(Coûts administratifs)								
(Charges de personnel)								
(Autres frais administratifs)								
(Amortissements)								
[Provisions ou (–) reprise de provisions]								
(Engagements et garanties donnés)								
(Autres provisions)								
(Dépréciation d'actifs financiers non éva- lués à la juste valeur par le biais du compte de résultat)								
[Actifs financiers évalués au coût (actions non cotées)]					1			

DBC annuelles - Rentabilité et efficacité - PCGR	DBC annuelles - Rentabilité et efficacité - PCGR FINREP Catégories du MSU								
		Catégorie	es du MSU						
Compte de résultat consolidé	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
(Dépréciation d'actifs financiers non éva- lués à la juste valeur par le biais du compte de résultat)									
[Dépréciations ou (–) reprises de déprécia- tions de participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées]									
[Dépréciations ou (-) reprises de déprécia- tions d'actifs non financiers]									
(Immobilisations corporelles)									
(Immeubles de placement)									
(Goodwill)									
[Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)]									
(Autres)									
Goodwill négatif comptabilisé dans le résultat									
Part des bénéfices ou (–) pertes sur participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées									

I	6.9.2019
_	FR
_	Journal officiel de l'
_	Union européenne

DBC annuelles - Rentabilité et efficacité - NON-FINREP								
			Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger		
Compte de résultat consolidé	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
[Provisions ou (-) reprise de provisions]								
(Dépréciation d'actifs financiers non éva- lués à la juste valeur par le biais du compte de résultat)								
[Dépréciations ou (-) reprises de déprécia- tions d'actifs non financiers]								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE AVANT IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE APRÈS IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE DE L'EXERCICE								

	Catégories du MSU						
Compte de résultat consolidé	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants			
Produits d'intérêts nets							
Intérêts et produits assimilés							
(Intérêts et charges assimilées)							
Produits de dividendes							
Produits d'honoraires et de commissions, nets							
Produits d'honoraires et de commissions							
(Charges d'honoraires et de commissions)							
Résultats des transactions et des opéra- tions de change							
Autres produits opérationnels							
(Autres charges opérationnelles)							
Total des produits opérationnels, net							
(Coûts administratifs)							
(Charges de personnel)							
(Autres frais administratifs)							
(Amortissements)							

		Catégorie	s du MSU	
Compte de résultat consolidé	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins important
[Provisions ou (–) reprise de provisions]				
(Dépréciation d'actifs financiers non éva- lués à la juste valeur par le biais du compte de résultat)				
[Dépréciations ou (–) reprises de déprécia- tions d'actifs non financiers]				
BÉNÉFICE OU (–) PERTE AVANT IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES				
BÉNÉFICE OU (–) PERTE APRÈS IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES				
BÉNÉFICE OU (–) PERTE DE L'EXERCICE				

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Compte de résultat consolidé	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Produits nets d'intérêts*							
Produits de dividendes							
Produits d'honoraires et de commissions, nets*							
Résultats des transactions et des opéra- tions de change*							
Autres produits opérationnels							
Total des produits opérationnels, net*							
(Total des charges opérationnelles)*							
BÉNÉFICE OU (-) PERTE APRÈS IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES							
BÉNÉFICE OU (-) PERTE DE L'EXER- CICE*							

Γ
2
ω
2
4
0

FR

DBC annuelles - Bilan - IFRS FINREP							
	Groupes bancai bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Autres actifs							
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente							
TOTAL DES ACTIFS*							

DBC annuelles - Bilan - IFRS FINREP					6.9.2019
		Catégorie	es du MSU		2019
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue					FR
Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
Produits dérivés détenus à des fins de transaction					•
Instruments de capitaux propres					Journ
Titres de créance					al offici
Prêts et avances					el de l'U
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat					Journal officiel de l'Union européenne
Instruments de capitaux propres					enne
Titres de créance					•
Prêts et avances					
Actifs financiers disponibles à la vente					•
Instruments de capitaux propres					
Titres de créance					1
Prêts et avances					232/4

DBC annuelles - Bilan - IFRS FINREP					L 23
		Catégorie	es du MSU		232/42
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	
Prêts et créances					FR
Titres de créance					
Prêts et avances					
Placements détenus jusqu'à leur échéance					
Titres de créance					Journal
Prêts et avances					officiel
Produits dérivés — comptabilité de couverture					de l'Unior
Variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille					Journal officiel de l'Union européenne
Participations dans des entreprises asso- ciées, filiales et coentreprises					
Actifs corporels					
Actifs incorporels					
Actifs d'impôt					
Actifs d'impôt exigible					(
Actifs d'impôt différé					6.9.201

Γ
2
32
4

DBC annuelles - Bilan - IFRS FINREP							
		Catégorie	es du MSU				
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants			
Autres actifs							
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente							
ΓΟΤΑL DES ACTIFS*							

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Passifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction							
Produits dérivés détenus à des fins de transaction							
Positions courtes							
Dépôts							
Titres de créance émis							
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction							
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Dépôts							
Titres de créance émis							
Autres passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Passifs financiers évalués au coût amorti							
Dépôts							
Titres de créance émis							
Autres passifs financiers évalués au coût amorti							
Produits dérivés — comptabilité de couverture							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Passifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille							
Provisions							
Passifs d'impôt							
Passifs d'impôt exigible							
Passifs d'impôt différé							
Autres passifs							
Parts sociales remboursables à vue (par exemple parts coopératives)							
Passifs inclus dans les groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente							
TOTAL DES PASSIFS							

FR

	Catégories du MSU									
Passifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction										
Produits dérivés détenus à des fins de transaction										
Positions courtes										
Dépôts										
Titres de créance émis										
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction										
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat										
Dépôts										
Titres de créance émis										
Autres passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat										
Passifs financiers évalués au coût amorti										
Dépôts										
Titres de créance émis										
Autres passifs financiers évalués au coût amorti										
Produits dérivés — comptabilité de couverture										

	Catégories du MSU								
Passifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille									
Provisions									
Passifs d'impôt									
Passifs d'impôt exigible									
Passifs d'impôt différé									
Autres passifs									
Parts sociales remboursables à vue (par exemple parts coopératives)									
Passifs inclus dans les groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente									
TOTAL DES PASSIFS									

FR

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	et établissements aationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	er Succursales sous cor	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Capitaux propres et intérêts minoritaires	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Capital							
Prime d'émission							
Instruments de capitaux propres émis autres que le capital							
Autres participations							
Autres éléments du résultat global accu- mulés							
Bénéfices non distribués							
Réserves de réévaluation							
Autres réserves							
(Actions propres)							
Gain ou perte attribuable aux propriétaires de la société mère							
(Dividendes intermédiaires)							
Intérêts minoritaires							
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES							
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES							
				1	I .	1	1

Catégories du MSU									
Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consolidées ou indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger Succursales sous contrôle de la zone euro (sous-consoliétranger de la zone euro (indé-	Filiales sous contrôle étranger Succursales sous contrôle de la zone euro (sous-consoliétranger de la zone euro (indé-						

	Groupes bancaire	pes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	(indépendentes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Donnés							
Engagements de prêts*							
Garanties financières*							
Autres engagements							
Reçus							
Engagements de prêts*							
Garanties financières*							
Autres engagements							

L 232/50

FR

	Catégories du MSU								
Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Donnés									
Engagements de prêts*									
Garanties financières*									
Autres engagements									
Reçus									
Engagements de prêts*									
Garanties financières*									
Autres engagements									

FR

I	L 232/54
_	FR
	Journal officiel de l'Union européenne

DBC annuelles - Bilan - PCGR FINREP							
	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous consolidées	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Actifs d'impôt							
Actifs d'impôt exigible							
Actifs d'impôt différé							
Autres actifs							
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente							
TOTAL DES ACTIFS*							

DBC annuelles - Bilan - PCGR FINREP				
		Catégorie	es du MSU	
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Produits dérivés détenus à des fins de transaction				
Instruments de capitaux propres				
Titres de créance				
Prêts et avances				
Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments de capitaux propres				
Titres de créance				
Prêts et avances				
Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres				
Instruments de capitaux propres				
Titres de créance				

DBC annuelles - Bilan - PCGR FINREP										
		Catégories du MSU								
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Prêts et avances										
Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût										
Titres de créance										
Prêts et avances										
Autres actifs financiers non dérivés déte- nus à des fins autres que de négociation										
Instruments de capitaux propres										
Titres de créance										
Prêts et avances										
Produits dérivés — comptabilité de couverture										
Variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille										
Participations dans des entreprises associées, filiales et coentreprises										
Actifs corporels										
Actifs incorporels										

		Catégories du MSU							
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins important					
ctifs d'impôt									
ctifs d'impôt exigible									
ctifs d'impôt différé									
Autres actifs									
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente									
TOTAL DES ACTIFS*									

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	L 232/58
Passifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	8
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								FR
Produits dérivés détenus à des fins de transaction								
Positions courtes								
Dépôts								
Titres de créance émis								Journal
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction								officiel de
Instruments de créance non dérivés déte- nus à des fins autres que de négociation évalués au coût								Journal officiel de l'Union européenne
Dépôts								péenne
Titres de créance émis								
Autres passifs financiers								
Produits dérivés — comptabilité de couverture								
Variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille								6
Provisions								6.9.2019

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Passifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Passifs d'impôt							
Passifs d'impôt exigible							
Passifs d'impôt différé							
Autres passifs							
Parts sociales remboursables à vue (par exemple parts coopératives)							
Passifs inclus dans les groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente							
TOTAL DES PASSIFS							

Journal officiel de l'Union européenne

6.9.2019

FR

	Catégories du MSU								
Passifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Passifs financiers détenus à des fins de transaction									
Produits dérivés détenus à des fins de transaction									
Positions courtes									
Dépôts									
Titres de créance émis									
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction									
Instruments de créance non dérivés déte- nus à des fins autres que de négociation évalués au coût									
Dépôts									
Titres de créance émis									
Autres passifs financiers									
Produits dérivés — comptabilité de couverture									
Variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille									
Provisions									

	Catégories du MSU								
Passifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
assifs d'impôt									
Passifs d'impôt exigible									
Passifs d'impôt différé									
Autres passifs									
Parts sociales remboursables à vue (par exemple parts coopératives)									
Passifs inclus dans les groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente									
TOTAL DES PASSIFS									

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Capitaux propres et intérêts minoritaires	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Capital							
Prime d'émission							
instruments de capitaux propres émis nutres que le capital							
Autres participations							
Autres éléments du résultat global accu- nulés							
Bénéfices non distribués							
Réserves de réévaluation							
Réserves de juste valeur							
Autres réserves							
Écarts de première consolidation							
Actions propres)							
Gain ou perte attribuable aux propriétai- res de la société mère							
Dividendes intermédiaires)							
ntérêts minoritaires							
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES							
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES							

	Catégories du MSU									
Capitaux propres et intérêts minoritaires	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Capital										
Prime d'émission										
Instruments de capitaux propres émis autres que le capital										
Autres participations										
Autres éléments du résultat global accumulés										
Bénéfices non distribués										
Réserves de réévaluation										
Réserves de juste valeur										
Autres réserves										
Écarts de première consolidation										
(Actions propres)										
Gain ou perte attribuable aux propriétaires de la société mère										
(Dividendes intermédiaires)										
Intérêts minoritaires										
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES										
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES										

		res (consolidés) e s indépendants n		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	E Controle changer	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	
Donnés						
Engagements de prêts*						
Garanties financières*						
Autres engagements						
Reçus						
Engagements de prêts*						
Garanties financières*						
Autres engagements						

L 232/64

FR

Journal officiel de l'Union européenne

6.9.2019

		es du MSU		
Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Donnés				
Engagements de prêts*				
Garanties financières*				
Autres engagements				
Reçus				
Engagements de prêts*				
Garanties financières*				
Autres engagements				

DBC annuelles - Bilan - NON-FINREP							
	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales							
Prêts et avances							
Titres de créance							
Instruments de capitaux propres							
Actifs résiduels							
TOTAL DES ACTIFS							
Postes pour mémoire							
Actifs financiers détenus à des fins de transaction							
Participations dans des entreprises associées, filia- les et coentreprises							

Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger contrôle étranger contrôle étranger		Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen-
A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
	bancaire	bancaires indépendants n	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux A. Grands B. Moyens C. Petits	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendents)	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées Crando P. Moyana C. Berita Contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendants) contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées)

	Catégories du MSU							
Passifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Dépôts								
Titres de créance émis								
Provisions								
Passifs résiduels								
TOTAL DES PASSIFS								

FR

	Groupes bancaire bancaire	es bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE Outrôle étranger extérieures à l'UE		trôle étranger contrôle étranger		Succursales sous contrôle étranger		
Capitaux propres et intérêts minoritaires	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes	S (indémendentes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Capital								
OTAL DES CAPITAUX PROPRES								
OTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX ROPRES								
					·			
				Catégories	du MSU			
Capitaux propres et intérêts minoritaires	de la zone euro (sous-consoli- étranger de l		étranger de la z	sous contrôle zone euro (indé- antes)	Importants	Moi	Moins importants	
apital								
OTAL DES CAPITAUX PROPRES								
OTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX ROPRES								
-				<u> </u>				

6.9.2019	
FR	
Journal officiel de l'Union européenne	

DBC annuelles - Bilan - ÉCHANTILLON COMPLET								
	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)	
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales								
Prêts et avances*								
Titres de créance*								
Instruments de capitaux propres*								
Actifs résiduels								
TOTAL DES ACTIFS*								
Postes pour mémoire								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction								
Participations dans des entreprises associées, filia- les et coentreprises								

	Groupes bancaire bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Passifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Dépôts*							
Titres de créance émis							
Provisions							
Passifs résiduels							
TOTAL DES PASSIFS*							

		Catégorie	s du MSU	
Passifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Dépôts*				
Titres de créance émis				
Provisions				
Passifs résiduels				
TOTAL DES PASSIFS*				

FR

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étrange extérieures à l'U	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Capitaux propres et intérêts minoritaires	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidée ou indépendante	(in démandantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Capital							
OTAL DES CAPITAUX PROPRES*							
OTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX ROPRES							
				,			
		Catégories du MSU					
Capitaux propres et intérêts minoritaires	de la zone eur	ous contrôle étranger Succursales so e euro (sous-consoli- ou indépendantes) étranger de la zo penda		zone euro (indé-	Importants	Moi	ns importants
Capital							
OTAL DES CAPITAUX PROPRES*							
OTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX ROPRES							
			<u> </u>	<u>l</u>			

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étrange extérieures à l'U	E controle ctranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen-
Postes pour mémoire	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidée ou indépendante	exterieures a l'UE	consolidées ou indépendantes)	de l'OE (indepen- dantes)
Passifs financiers subordonnés							
Dépôts							
Titres de créance émis							
		•			,		
				Catégories	du MSU		
Postes pour mémoire	de la zone eur	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consolidées ou indépendantes) Succursales so étranger de la zo pendar		zone euro (indé-	Importants	Mo	ins importants
Passifs financiers subordonnés							
Dépôts							
Titres de créance émis							

DBC annuelles - Bilan - PCGR FINREP				
		Catégorie	s du MSU	
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Prêts et avances*				
Banques centrales				
Administrations publiques				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Ménages				
Titres de créance				
Banques centrales				
Administrations publiques*				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Instruments de capitaux propres				
dont: établissements de crédit				
dont: autres sociétés financières				
dont: sociétés non financières				

	Groupes bancaire bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Postes pour mémoire	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	/:1/1\	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Passifs financiers subordonnés							
Dépôts							
Titres de créance émis							
				Catégories o	lu MSU		
Postes pour mémoire	de la zone eur	ontrôle étranger o (sous-consoli- lépendantes)	étranger de la	sous contrôle zone euro (indé- lantes)		Moi	ns importants
Passifs financiers subordonnés							
Dépôts							
Titres de créance émis							
	I					I	

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous consolidées exterieures à l'UE consolidées ou de l'UE (inc	de l'UE (indépen- dantes)		
Prêts et avances							
Administrations publiques							
Banques centrales							
Établissements de crédit							
Autres							

DBC annuelles - Bilan - NON-FINREP							
	Catégories du MSU						
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants			
Prêts et avances							
Administrations publiques							
Banques centrales							
Établissements de crédit							
Autres							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	ées (indépendentes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Prêts et avances							
Administrations publiques							
Banques centrales							
Établissements de crédit							
Autres							

		Catégories	du MSU	Moins importants				
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Prêts et avances								
Administrations publiques								
Banques centrales								
Établissements de crédit								
Autres								

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Expositions faisant l'objet d'une renégociation	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Citres de créance - Valeur brute comptable les expositions faisant l'objet de mesures de enégociation							
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions performantes faisant l'objet de mesures de renégociation							
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions performantes faisant l'objet de me- sures de renégociation dont celles en période probatoire							
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation							
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation dont celles en période probatoire							
Titres de créance - Montant cumulé des dé- préciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions - Expositions performantes faisant l'objet de mesures de renégociation							
Titres de créance - Montant cumulé des dé- préciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions - Expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation							

		Catégories	s du MSU		
Expositions faisant l'objet d'une renégociation	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	s-consoli- étranger de la zone euro (indé- Importants		Moins importants	
itres de créance - Valeur brute comptable es expositions faisant l'objet de mesures de enégociation					
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions performantes faisant l'objet de mesu- res de renégociation					
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions performantes faisant l'objet de me- sures de renégociation dont celles en période probatoire					
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation					
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation dont celles en période probatoire					
Fitres de créance - Montant cumulé des dé- préciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions - Expositions performantes faisant l'objet de mesures de renégociation					
Titres de créance - Montant cumulé des dé- préciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions - Expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation					

	Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total de la valeur brute comptable des expositions	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances*							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières*							
Ménages*							
Expositions de hors bilan							

FR

		Catégorie	es du MSU		,
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	_
Titres de créance					_
Banques centrales					-
Administrations publiques					
Établissements de crédit					_
Autres sociétés financières					_
Sociétés non financières					
Prêts et avances*					_
Banques centrales					_
Administrations publiques					_ -
Établissements de crédit					_
Autres sociétés financières					
Sociétés non financières*					
Ménages*					_
Expositions de hors bilan					_

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total de la valeur brute comptable des expositions performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes) extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances*				_			
Banques centrales				_			
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

		Catégorie	es du MSU		
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions performantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	_
Titres de créance					
Banques centrales					-
Administrations publiques					_
Établissements de crédit					_
Autres sociétés financières					
Sociétés non financières					_
Prêts et avances*					_ !
Banques centrales					
Administrations publiques					_
Établissements de crédit					_
Autres sociétés financières					_
Sociétés non financières					_
Ménages					
Expositions de hors bilan					

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) es s indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions performantes - pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							

		Catégorie	s du MSU	
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions performantes - pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Titres de créance				
Banques centrales				
Administrations publiques				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Prêts et avances				
Banques centrales				
Administrations publiques				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Ménages				

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions performantes - En souffrance > 30 jours ≤ 60 jours	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							

		Catégorie	s du MSU	
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions performantes - En souffrance > 30 jours ≤ 60 jours	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Titres de créance				
Banques centrales				
Administrations publiques				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Prêts et avances				
Banques centrales				
Administrations publiques				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Ménages				

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Total de la valeur brute comptable des expositions performantes - En souffrance > 60 jours ≤ 90 jours	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							

		Catégorie	es du MSU		L 23
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions performantes - En souffrance > 60 jours ≤ 90 jours	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	232/94
Titres de créance					
Banques centrales					
Administrations publiques					_
Établissements de crédit					_
Autres sociétés financières					Journ
Sociétés non financières					al officie
Prêts et avances					Journal officiel de l'Union européenne
Banques centrales					ion euro
Administrations publiques					péenne
Établissements de crédit					_
Autres sociétés financières					_
Sociétés non financières					_
Ménages					_

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total de la valeur brute comptable des expositions non performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance*							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances*							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières*							
Ménages*							
Expositions de hors bilan							

		Catégorie	es du MSU		
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	732/90
Titres de créance*					
Banques centrales					— E
Administrations publiques					
Établissements de crédit					_
Autres sociétés financières					l Jou
Sociétés non financières					Journal officiel de l'Onion europeenne
Prêts et avances*					Ciei ae i
Banques centrales					
Administrations publiques					l
Établissements de crédit					
Autres sociétés financières					_
Sociétés non financières*					_
Ménages*					_
Expositions de hors bilan					

Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes - Paiement impro- bable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	6.9.2019
	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)	[9
Titres de créance								Ŗ
Banques centrales								
Administrations publiques								
Établissements de crédit								
Autres sociétés financières								ournal o
Sociétés non financières								officiel c
Prêts et avances								le l'Unic
Banques centrales								Journal officiel de l'Union européenne
Administrations publiques								éenne
Établissements de crédit								
Autres sociétés financières								
Sociétés non financières								
Ménages								

	Catégories du MSU									
Total de la valeur brute comptable des expositions non performantes - Paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	232/98					
Titres de créance					FR					
Banques centrales										
Administrations publiques										
Établissements de crédit					_					
Autres sociétés financières					Journal					
Sociétés non financières					officiel					
Prêts et avances					Journal officiel de l'Union européenne					
Banques centrales					on euroj					
Administrations publiques					péenne					
Établissements de crédit					_					
Autres sociétés financières					_					
Sociétés non financières										
Ménages										

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes - En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							

	Catégories du MSU							
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes - En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	. 232/100			
Titres de créance								
Banques centrales					- R			
Administrations publiques					_			
Établissements de crédit					_			
Autres sociétés financières					Journ			
Sociétés non financières					al officie			
Prêts et avances					Journal officiel de l'Union européenne			
Banques centrales					ion eur			
Administrations publiques					péenne			
Établissements de crédit					_			
Autres sociétés financières					_			
Sociétés non financières					_			
Ménages					_			

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) et es indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes - En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							

Journal officiel de l'Union européenne

6.9.2019

	Catégories du MSU								
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes - En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	. 232/102				
Titres de créance									
Banques centrales					- FR				
Administrations publiques					_				
Établissements de crédit					_				
Autres sociétés financières					Journ				
Sociétés non financières					al officie				
Prêts et avances					Journal officiel de l'Union européenne				
Banques centrales					ion euro				
Administrations publiques					opéenne 				
Établissements de crédit					_				
Autres sociétés financières					_				
Sociétés non financières					_				
Ménages					_				

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes - En souffrance > 1 an	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							

	Catégories du MSU								
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes - En souffrance > 1 an	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	. 232/104				
Titres de créance									
Banques centrales									
Administrations publiques					_				
Établissements de crédit					_				
Autres sociétés financières					Journ				
Sociétés non financières					al officie				
Prêts et avances					Journal officiel de l'Union européenne				
Banques centrales					ion euro				
Administrations publiques					péenne 				
Établissements de crédit					_				
Autres sociétés financières					_				
Sociétés non financières									
Ménages					_				

	Groupes banca bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	et établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes - dont: en défaut	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							

	Catégories du MSU									
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes - dont: en défaut	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	232/106					
Titres de créance										
Banques centrales					— E					
Administrations publiques					_					
Établissements de crédit					_					
Autres sociétés financières					 					
Sociétés non financières					al omce					
Prêts et avances					Journal officiel de l'Onion europeenne					
Banques centrales					lion enic					
Administrations publiques					рееппс					
Établissements de crédit					_					
Autres sociétés financières					_					
Sociétés non financières					_					
Ménages										

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

		Catégorie	es du MSU						
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	232/108				
Titres de créance									
Banques centrales					- FR				
Administrations publiques					_				
Établissements de crédit					_				
Autres sociétés financières					Jou				
Sociétés non financières					Journal officiel de l'Union europeenne				
Prêts et avances					iciel de				
Banques centrales					l'Union				
Administrations publiques					europé				
Établissements de crédit					enne				
Autres sociétés financières									
Sociétés non financières									
Ménages					_				
Expositions de hors bilan									

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions sur les expositions perfor- mantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

FR

	Catégories du MSU									
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions sur les expositions perfor- mantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
itres de créance										
anques centrales										
Administrations publiques										
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières										
Prêts et avances										
Banques centrales										
Administrations publiques										
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières										
Ménages										
Expositions de hors bilan										

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions sur les expositions non performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance*							
Banques centrales							_
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances*							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							,
Ménages							
Expositions de hors bilan							

FR

		Catégories du MSU								
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions sur les expositions non performantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	232/112					
Titres de créance*					FR					
Banques centrales					_ _					
Administrations publiques					_					
Établissements de crédit					_					
Autres sociétés financières					Jouri					
Sociétés non financières					nal offic					
Prêts et avances*					iel de l'					
Banques centrales					Journal officiel de l'Union européenne					
Administrations publiques					uropée					
Établissements de crédit					nne					
Autres sociétés financières					_					
Sociétés non financières					_					
Ménages					_					
Expositions de hors bilan					_					

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	et établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Sûretés reçues sur des expositions non performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées (sulface de l'or de	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

		Catégories du MSU						
Sûretés reçues sur des expositions non performantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	232/114			
Titres de créance								
Banques centrales								
Administrations publiques					_			
Établissements de crédit								
Autres sociétés financières					- Jou			
Sociétés non financières					Journal officiel de l'Union europeenne			
Prêts et avances					iciel de			
Banques centrales					l'Union			
Administrations publiques					europé			
Établissements de crédit					- enne			
Autres sociétés financières								
Sociétés non financières								
Ménages					_			
Expositions de hors bilan					_			

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Garanties financières reçues sur des exposi- tions non performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

FR

		Catégories du MSU							
Garanties financières reçues sur des exposi- tions non performantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Titres de créance					_ -				
Banques centrales									
Administrations publiques					_				
Établissements de crédit					_				
Autres sociétés financières					_				
Sociétés non financières									
Prêts et avances					_ [
Banques centrales									
Administrations publiques					_ Giropo				
Établissements de crédit									
Autres sociétés financières					_				
Sociétés non financières					_				
Ménages									
Expositions de hors bilan									

	Groupes bancaire bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance dépréciés - Valeur brute comptable totale des actifs dépréciés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	
Prêts et créances							
Titres de créance							
Prêts et avances							
Placements détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance							
Prêts et avances							

DBC annuelles - Qualité des actifs - IFRS FINREP									
		Catégories du MSU							
Titres de créance dépréciés - Valeur brute comptable totale des actifs dépréciés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Prêts et créances									
Titres de créance									
Prêts et avances									
Placements détenus jusqu'à leur échéance									
Titres de créance									
Prêts et avances									

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance dépréciés - Réductions de valeur pour actifs financiers évalués indivi- duellement	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	
Prêts et créances							
Titres de créance							
Prêts et avances							
Placements détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance							
Prêts et avances							

		Catégorie	es du MSU	
Titres de créance dépréciés - Réductions de valeur pour actifs financiers évalués indivi- duellement	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Prêts et créances				
Titres de créance				
Prêts et avances				
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Titres de créance				
Prêts et avances				

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance dépréciés - Réductions de valeur pour actifs financiers évalués collectivement	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	
Prêts et créances							
Titres de créance							
Prêts et avances							
Placements détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance							
Prêts et avances							

		Catégorie	es du MSU	
Titres de créance dépréciés - Réductions de valeur pour actifs financiers évalués collecti- vement	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Prêts et créances				
Titres de créance				
Prêts et avances				
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Titres de créance				
Prêts et avances				

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Titres de créance dépréciés - Réductions de valeur pour pertes encourues mais non encore signifiées	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)		de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Prêts et créances							
Titres de créance							
Prêts et avances							
Placements détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance							
Prêts et avances							

		Catégorie	es du MSU	
Titres de créance dépréciés - Réductions de valeur pour pertes encourues mais non encore signifiées	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Prêts et créances				
Titres de créance				
Prêts et avances				
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Titres de créance				
Prêts et avances				

FR

	6.9.2019
-	FR
-	Journ
-	al officiel de l'Union
-	n européenne
-	

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Titres de créance dépréciés - Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Valeur brute comptable totale des actifs dé- préciés							
Titres de créance							
Prêts et avances							
Corrections de valeur pour actifs financiers évalués individuellement							
Titres de créance							
Prêts et avances							
Corrections de valeur pour actifs financiers évalués collectivement							
Titres de créance							
Prêts et avances							

DBC annuelles - Qualité des actifs - PCGR FINREP

évalués au coût

préciés

Titres de créance

Prêts et avances

Titres de créance

Prêts et avances

évalués collectivement

Titres de créance

Prêts et avances

			Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Expositions non performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Valeur brute comptable							
Expositions performantes							
Expositions non performantes*							
Expositions faisant l'objet d'une renégociation							
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions*							

		Catégories du MSU								
Expositions non performantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Valeur brute comptable										
Expositions performantes										
Expositions non performantes*										
Expositions faisant l'objet d'une renégociation										
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions*										

DBC annuelles - Qualité des actifs - NON-FINREP

DBC annuelles - CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE								
	Groupes banca bancair	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	
Valeur de l'exposition initiale totale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			de l'UE (indépen- dantes)	
AU (Australie)								
SG (Singapour)								
TR (Turquie)								
RU (Fédération de Russie)								
KY (Îles Caïmans)								
IN (Inde)								
KR (Corée du Sud)								
ZA (Afrique du Sud)								
CA (Canada)								
Postes pour mémoire								
Expositions initiales étrangères								
Exposition initiale totale								

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total des expositions en défaut	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
AT							
BE							
BG							
HR							
СҮ							
CZ							
DK							
EE							
FI							
FR							
DE							
EL							
HU							
IE							
IT							
LV							
LT							
LU							

	Groupes bancaire bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total des expositions en défaut	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
MT							
NL							
PL.							
PT							
RO							
SK							
SI							
ES							
SE							
UK							
NO							
US (États-Unis)							
HK (Hong Kong)							
BR (Brésil)							
CN (Chine)							
JP (Japon)							
CH (Suisse)							
MX (Mexique)							

	Groupes bancaire bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total des expositions en défaut	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
AU (Australie)							
SG (Singapour)							
TR (Turquie)							
RU (Fédération de Russie)							
KY (Îles Caïmans)							
IN (Inde)							
KR (Corée du Sud)							
ZA (Afrique du Sud)							
CA (Canada)							

FR

	Catégories du MSU									
Total des expositions en défaut	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Γ										
1										
j										
R										
7										
Z										
Χ										
J										

	Catégories du MSU									
Total des expositions en défaut	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
MT										
NL										
PL										
PT										
RO										
SK										
SI										
ES										
SE										
UK										
NO										
US (États-Unis)										
HK (Hong Kong)										
BR (Brésil)										
CN (Chine)										
P (Japon)										
CH (Suisse)										
MX (Mexique)										

	Catégories du MSU									
Total des expositions en défaut	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins important						
U (Australie)										
G (Singapour)										
ΓR (Turquie)										
RU (Fédération de Russie)										
XY (Îles Caïmans)										
N (Inde)										
KR (Corée du Sud)										
ZA (Afrique du Sud)										
CA (Canada)										

	Groupes bancaire bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou	Succursales sous contrôle étranger
Valeur d'exposition totale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
ΛT							
E							
G							
IR							
Y							
Z							
OK .							
Е							
Ι							
R							
DE							
L							
IU							
3							
Γ							
V							
Γ							
U							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen-
Valeur d'exposition totale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
MT							
NL							
PL							
PT							
RO							
SK							
SI							
ES							
SE							
UK							
NO							
US (États-Unis)							
HK (Hong Kong)							
BR (Brésil)							
CN (Chine)							
JP (Japon)							
CH (Suisse)							
MX (Mexique)							

			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Valeur d'exposition totale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
AU (Australie)							
SG (Singapour)							
TR (Turquie)							
RU (Fédération de Russie)							
KY (Îles Caïmans)							
IN (Inde)							
KR (Corée du Sud)							
ZA (Afrique du Sud)							
CA (Canada)							

FR

		Catégories du MSU								
Valeur d'exposition totale	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Γ										
3										
Ţ										
R										
Y										
Z										
K										
Ε										
Ξ.										
IJ										

		Catégories du MSU									
Valeur d'exposition totale	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants							
MT											
NL											
YL											
PT											
RO											
SK											
SI											
ES											
SE											
UK											
NO											
US (États-Unis)											
HK (Hong Kong)											
BR (Brésil)											
CN (Chine)											
IP (Japon)											
CH (Suisse)											
MX (Mexique)											

	Catégories du MSU								
Valeur d'exposition totale	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins important					
U (Australie)									
G (Singapour)									
R (Turquie)									
LU (Fédération de Russie)									
Y (Îles Caïmans)									
N (Inde)									
CR (Corée du Sud)									
ZA (Afrique du Sud)									
CA (Canada)									

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou	Succursales sous contrôle étranger	1 / 1 / 1
Total des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	i
AT								I
BE								
BG								
HR								
СҮ								
CZ) =
DK								
EE) (, , , , , , , , , , , , , , , , , ,
FI								
FR								I
DE								
EL								
HU								
IE								
IT								
LV								
LT								
LU								

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
MT							
NL							
PL							
PT							
RO							
SK							
SI							
ES							
SE							
UK							
Pays non membres de l'UE							

FR

	Catégories du MSU								
Total des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
AT									
ВЕ									
3G									
HR									
CY									
CZ									
DK									
EE									
FI									
FR									
DE									
EL									
HU									
E									
Т									
LV									
LT									
LU									

	Catégories du MSU									
Total des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
MT										
NL										
PL										
PT										
RO										
SK										
SI										
ES										
SE										
UK										
Pays non membres de l'UE										

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou	Succursales sous contrôle étranger
Total des expositions garanties par des biens immobiliers commerciaux	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
AT							
BE							
BG							
HR							
СҮ							
CZ							
DK							
EE							
FI							,
FR							
DE							
EL							
HU							
IE							
IT							
LV							
LT							
LU							

	Groupes bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total des expositions garanties par des biens immobiliers commerciaux	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
MT							
NL							
PL							
PT							
RO							
SK							
SI							
ES							
SE							
UK							
Pays non membres de l'UE							

FR

		Catégorie	es du MSU	
Total des expositions garanties par des biens immobiliers commerciaux	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
AT				
BE				
BG				
HR				
CY				
CZ				
DK				
EE				
FI				
FR				
DE				
EL				
HU				
E				
Т				
LV				
Т				
LU				

		Catégorie	es du MSU		
Total des expositions garanties par des biens immobiliers commerciaux	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	
MT					
NL					
PL					
PT					
RO					
SK					
SI					
ES					
SE					
UK					
Pays non membres de l'UE					

FR

DBC annuelles - CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE - déclarants FINREP (IFRS et PCGR)									
	Groupes bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger		
Activités nationales	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)		
Prêts et avances									
Titres de créance									
Total des actifs									
Dépôts									
Titres de créance émis									
Total des passifs									
Intérêts et produits assimilés									
(Intérêts et charges assimilées)									
Total des produits opérationnels, net									
Résultat de l'exercice									

	Catégories du MSU								
Activités nationales	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Prêts et avances									
Titres de créance									
Total des actifs									
Dépôts									
Titres de créance émis									
Total des passifs									
Intérêts et produits assimilés									
(Intérêts et charges assimilées)									
Total des produits opérationnels, net									
Résultat de l'exercice									

DBC annuelles - CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE - déclarants FINREP (IFRS et PCGR)

Activités à l'étranger	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger
	A. Grands	B. Moyens	C. Petits		extérieures à l'UE (indépendantes)		de l'UE (indépen- dantes)
Prêts et avances							
Titres de créance							
Total des actifs							
Dépôts							
Titres de créance émis							
Total des passifs							
Intérêts et produits assimilés							
(Intérêts et charges assimilées)							
Total des produits opérationnels, net							
Résultat de l'exercice							

FR

		Catégories d	u MSU		
Activités à l'étranger	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	
Prêts et avances					
Titres de créance					
Total des actifs					
Dépôts					
Titres de créance émis					
Total des passifs					
ntérêts et produits assimilés					
Intérêts et charges assimilées)					
Total des produits opérationnels, net					
Résultat de l'exercice					

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Grands risques (total)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			
Grands risques (total)							
Grands risques - Plus de 10 % du capital ou 300 millions d'EUR							
Grands risques - Établissements							
Grands risques - Entités financières non régle- mentées							

DBC annuelles - CONCENTRATION DE LA CO	NTREPARTIE								
		Catégories du MSU							
Grands risques (total)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Grands risques (total)									
Grands risques - Plus de 10 % du capital ou 300 millions d'EUR									
Grands risques - Établissements									
Grands risques - Entités financières non réglementées									

Expositions sur les banques centrales	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
À vue [call] et à court préavis [compte courant]							
Dettes contractées par cartes de crédit							
Crédit-bail							
Prises en pension							
Autres prêts à échéance fixe							
Avances autres que des prêts							
CRÉDITS ET AVANCES							

Expositions sur les banques centrales	de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
À vue [call] et à court préavis [compte courant]				
Dettes contractées par cartes de crédit				
Crédit-bail				
Prises en pension				
Autres prêts à échéance fixe				
Avances autres que des prêts				
CRÉDITS ET AVANCES				

Succursales sous contrôle

Catégories du MSU

DBC annuelles - CONCENTRATION DE LA CONTREPARTIE - Déclarants FINREP (IFRS et PCGR)

Filiales sous contrôle étranger

Expositions sur les administrations publiques	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger
	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			de l'UE (indépen- dantes)
À vue [call] et à court préavis [compte courant]							
Dettes contractées par cartes de crédit							
Créances clients							
Crédit-bail							
Prises en pension							
Autres prêts à échéance fixe							
Avances autres que des prêts							
CRÉDITS ET AVANCES*							
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]							
dont: autres prêts garantis							

FR

	Catégories du MSU							
Expositions sur les administrations publiques	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
A vue [call] et à court préavis [compte cou- ant]								
Dettes contractées par cartes de crédit								
Créances clients								
Crédit-bail								
Prises en pension								
Autres prêts à échéance fixe								
Avances autres que des prêts								
CRÉDITS ET AVANCES*								
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]								
dont: autres prêts garantis								

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger
Expositions sur les établissements de crédit	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			de l'UE (indépen- dantes)
À vue [call] et à court préavis [compte courant]							
Dettes contractées par cartes de crédit							
Créances clients							
Crédit-bail							
Prises en pension							
Autres prêts à échéance fixe							
Avances autres que des prêts							
CRÉDITS ET AVANCES							
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]							
dont: autres prêts garantis							

FR

	Catégories du MSU							
Expositions sur les établissements de crédit	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
À vue [call] et à court préavis [compte courant]								
Dettes contractées par cartes de crédit								
Créances clients								
Crédit-bail								
Prises en pension								
Autres prêts à échéance fixe								
Avances autres que des prêts								
CRÉDITS ET AVANCES								
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]								
dont: autres prêts garantis								

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	6.9.2019
Expositions sur d'autres sociétés financières	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	9
À vue [call] et à court préavis [compte courant]								FR
Dettes contractées par cartes de crédit								
Créances clients								
Crédit-bail								
Prises en pension								Journal officiel de l'Union européenne
Autres prêts à échéance fixe								officiel c
Avances autres que des prêts								le l'Unio
CRÉDITS ET AVANCES								n europ
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]								éenne
dont: autres prêts garantis								
Postes pour mémoire: montant maximal de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération								
Prêts hypothécaires Autres prêts garantis								
Garanties financières reçues								
Garanties financières reçues								232/161

	Catégories du MSU								
Expositions sur d'autres sociétés financières	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	_				
À vue [call] et à court préavis [compte courant]									
Dettes contractées par cartes de crédit					- 1				
Créances clients					_				
Crédit-bail					_				
Prises en pension					- \` - -				
Autres prêts à échéance fixe					_				
Avances autres que des prêts					_				
CRÉDITS ET AVANCES					_				
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]					_				
dont: autres prêts garantis									
Postes pour mémoire: montant maximal de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération									
Prêts hypothécaires Autres prêts garantis					-				
Garanties financières reçues					-				
Garanties financières reçues					-				

	Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Expositions sur les sociétés non financières	A. Grands	B. Moyens	C. Petits			consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
À vue [call] et à court préavis [compte courant]							
Dettes contractées par cartes de crédit							
Créances clients							
Crédit-bail							
Prises en pension							
Autres prêts à échéance fixe							
Avances autres que des prêts							
CRÉDITS ET AVANCES*							
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]							
dont: autres prêts garantis							
dont: prêts pour financement de projets							
Postes pour mémoire: montant maximal de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération							
Prêts hypothécaires Autres prêts garantis							
Garanties financières reçues							
Garanties financières reçues							

FR

Journal officiel de l'Union européenne

L 232/163

	Catégories du MSU							
Expositions sur les sociétés non financières	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	-			
À vue [call] et à court préavis [compte courant]					- - -			
Dettes contractées par cartes de crédit					_ [
Créances clients								
Crédit-bail					-			
Prises en pension					-			
Autres prêts à échéance fixe					-			
Avances autres que des prêts					-			
CRÉDITS ET AVANCES*					_			
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]					-			
dont: autres prêts garantis					- ;			
dont: prêts pour financement de projets					_			
Postes pour mémoire: montant maximal de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération								
Prêts hypothécaires Autres prêts garantis					-			
Garanties financières reçues					-			
Garanties financières reçues					-			

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Expositions sur les ménages	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
À vue [call] et à court préavis [compte courant]								
Dettes contractées par cartes de crédit								L
Créances clients								
Crédit-bail								
Prises en pension								`
Autres prêts à échéance fixe								
Avances autres que des prêts								
CRÉDITS ET AVANCES*								
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]								•
dont: autres prêts garantis								
dont: crédit à la consommation								
dont: crédit immobilier								
Postes pour mémoire: montant maximal de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération								
Prêts hypothécaires Autres prêts garantis								
Garanties financières reçues								
Garanties financières reçues								

		Catégorie	es du MSU		C7 1
Expositions sur les ménages	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	232/166
À vue [call] et à court préavis [compte courant]					Ę
Dettes contractées par cartes de crédit					
Créances clients					
Crédit-bail					
Prises en pension					Jou
Autres prêts à échéance fixe					rnal off
Avances autres que des prêts					iciel de
CRÉDITS ET AVANCES*					l'Unio
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]					Journal officiel de l'Union européenne
dont: autres prêts garantis					éenne
dont: crédit à la consommation					
dont: crédit immobilier					
Postes pour mémoire: montant maximal de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération					
Prêts hypothécaires Autres prêts garantis					
Garanties financières reçues					6.9
Garanties financières reçues					6.9.2019

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	6.9.2019
Prêts et avances aux sociétés non financières - Montant cumulé des dépréciations ou varia- tions cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)	19
A Agriculture, sylviculture et pêche								Ę
B Industries extractives								
C Industrie manufacturière								
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné								Jou
E Alimentation en eau								irnal ot
F Construction								ficiel de
G Commerce								Journal officiel de l'Union européenne
H Transport et stockage								1 europ
I Hébergement et restauration								éenne
J Information et communication								
L Activités immobilières								
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques								
N Activités de services administratifs et de soutien								
O Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire								L 232/167

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	
Prêts et avances aux sociétés non financières - Montant cumulé des dépréciations ou varia- tions cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
P Enseignement							
Q Santé humaine et action sociale							
R Arts, spectacles et activités récréatives							
S Autres services							

FR

		Catégorie	es du MSU		
Prêts et avances aux sociétés non financières - Montant cumulé des dépréciations ou varia- tions cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	
A Agriculture, sylviculture et pêche					
B Industries extractives					
C Industrie manufacturière					
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné					
E Alimentation en eau					
F Construction					
G Commerce					
H Transport et stockage					
I Hébergement et restauration					
J Information et communication					
L Activités immobilières					
M Activités spécialisées, scientifiques et tech- niques					
N Activités de services administratifs et de soutien					
O Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire					
			1		

	Catégories du MSU								
Prêts et avances aux sociétés non financières - Montant cumulé des dépréciations ou varia- tions cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Enseignement									
2 Santé humaine et action sociale									
R Arts, spectacles et activités récréatives									
S Autres services									

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	
Prêts et avances aux sociétés non financières - Montant cumulé des dépréciations ou varia- tions cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)	
A Agriculture, sylviculture et pêche								
B Industries extractives								
C Industrie manufacturière								
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné								
E Alimentation en eau								
F Construction								
G Commerce								
H Transport et stockage								
Hébergement et restauration								
Information et communication								
L Activités immobilières								
M Activités spécialisées, scientifiques et tech- niques								
N Activités de services administratifs et de soutien								
O Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire								

		res (consolidés) e es indépendants n		Filiales sous	Succursales sous	Filiales sous	Succursales sous
Prêts et avances aux sociétés non financières - Montant cumulé des dépréciations ou varia- tions cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
P Enseignement							
Q Santé humaine et action sociale							
R Arts, spectacles et activités récréatives							
S Autres services							

FR

		Catégorie	es du MSU		
Prêts et avances aux sociétés non financières - Montant cumulé des dépréciations ou varia- tions cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	•
A Agriculture, sylviculture et pêche					·
B Industries extractives					•
C Industrie manufacturière					•
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné					•
E Alimentation en eau					•
F Construction					•
G Commerce					
H Transport et stockage					
I Hébergement et restauration					•
J Information et communication					•
L Activités immobilières					•
M Activités spécialisées, scientifiques et tech- niques					-
N Activités de services administratifs et de soutien					
O Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire					

	Catégories du MSU								
Prêts et avances aux sociétés non financières - Montant cumulé des dépréciations ou varia- tions cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Enseignement									
) Santé humaine et action sociale									
Arts, spectacles et activités récréatives									
S Autres services									

	Catégories du MSU								
Valeur comptable (FINREP IFRS)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Produits dérivés									
Positions courtes									
Instruments de capitaux propres									
Titres de créance									
Dépôts									
Banques centrales									
Comptes courants/dépôts à un jour									
Dépôts à terme									
Dépôts remboursables avec préavis									
Accords de pension									
Administrations publiques									
Comptes courants/dépôts à un jour									
Dépôts à terme									
Dépôts remboursables avec préavis									
Accords de pension									

		Catégories	du MSU	
Valeur comptable (FINREP IFRS)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
tablissements de crédit				
Comptes courants/dépôts à un jour				
Dépôts à terme				
Dépôts remboursables avec préavis				
Accords de pension				
Autres sociétés financières				
Comptes courants/dépôts à un jour				
Dépôts à terme				
Dépôts remboursables avec préavis				
Accords de pension				
Sociétés non financières				
Comptes courants/dépôts à un jour				
Dépôts à terme				
Dépôts remboursables avec préavis				
Accords de pension				

		Catégories o	du MSU	
Valeur comptable (FINREP IFRS)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Ménages				
Comptes courants/dépôts à un jour				
Dépôts à terme				
Dépôts remboursables avec préavis				
Accords de pension				
tres de créance émis				
Certificats de dépôt				
Titres adossés à des actifs				
Obligations sécurisées ("covered bonds")				
Contrats hybrides				
Autres titres de créances émis				
Instruments financiers composés convertibles				
Non convertibles				
autres passifs financiers				
PASSIFS FINANCIERS				

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable (FINREP-PCGR)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Produits dérivés							
Positions courtes							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
Dépôts							
Banques centrales							
Comptes courants/dépôts à un jour							
Dépôts à terme							
Dépôts remboursables avec préavis							
Accords de pension							
Administrations publiques							
Comptes courants/dépôts à un jour							
Dépôts à terme							
Dépôts remboursables avec préavis							
Accords de pension							
Établissements de crédit							
Comptes courants/dépôts à un jour							

	Groupes banca bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Valeur comptable (FINREP-PCGR)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Dépôts à terme								
Dépôts remboursables avec préavis								
Accords de pension								
Autres sociétés financières								
Comptes courants/dépôts à un jour								
Dépôts à terme								
Dépôts remboursables avec préavis								
Accords de pension								1
Sociétés non financières								
Comptes courants/dépôts à un jour								
Dépôts à terme								
Dépôts remboursables avec préavis								
Accords de pension								
		1	I	L	I	l	<u> </u>	1

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable (FINREP-PCGR)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Ménages							
Comptes courants/dépôts à un jour							
Dépôts à terme							
Dépôts remboursables avec préavis							
Accords de pension							
Titres de créance émis							
Certificats de dépôt							
Titres adossés à des actifs							
Obligations sécurisées ("covered bonds")							
Contrats hybrides							
Autres titres de créances émis							
Instruments financiers composés convertibles							
Non convertibles							
Autres passifs financiers							
PASSIFS FINANCIERS							

FR

Journal officiel de l'Union européenne

L 232/183

	Catégories du MSU								
Valeur comptable (FINREP-PCGR)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
roduits dérivés									
ositions courtes									
Instruments de capitaux propres									
Titres de créance									
Dépôts									
Banques centrales									
Comptes courants/dépôts à un jour									
Dépôts à terme									
Dépôts remboursables avec préavis									
Accords de pension									
Administrations publiques									
Comptes courants/dépôts à un jour									
Dépôts à terme									
Dépôts remboursables avec préavis									
Accords de pension									
Établissements de crédit									
Comptes courants/dépôts à un jour									

	Catégories du MSU							
Valeur comptable (FINREP-PCGR)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Dépôts à terme								
Dépôts remboursables avec préavis								
Accords de pension								
Autres sociétés financières								
Comptes courants/dépôts à un jour								
Dépôts à terme								
Dépôts remboursables avec préavis								
Accords de pension								
Sociétés non financières								
Comptes courants/dépôts à un jour								
Dépôts à terme								
Dépôts remboursables avec préavis								
Accords de pension								

	Catégories du MSU								
Valeur comptable (FINREP-PCGR)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Ménages									
Comptes courants/dépôts à un jour									
Dépôts à terme									
Dépôts remboursables avec préavis									
Accords de pension									
Titres de créance émis									
Certificats de dépôt									
Titres adossés à des actifs									
Obligations sécurisées ("covered bonds")									
Contrats hybrides									
Autres titres de créances émis									
Instruments financiers composés convertibles									
Non convertibles									
Autres passifs financiers									
PASSIFS FINANCIERS									

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	ovtáriouros à l'HE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Montant total reçu	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Financement de détail							
Dépôts à vue							
Dépôts à terme avec une échéance initiale < à 30 jours							
Dépôts à terme avec une échéance initiale > à 30 jours							
Comptes d'épargne							
Financement de gros*							
Non garanti							
Garanti*							

	Catégories du MSU								
Montant total reçu	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins important					
Financement de détail									
Dépôts à vue									
Dépôts à terme avec une échéance initiale < à 30 jours									
Dépôts à terme avec une échéance initiale > à 30 jours									
Comptes d'épargne									
Financement de gros*									
Non garanti									
Garanti*									

DBC annuelles - Liquidité et financement							
		Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Actifs liquides	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
TOTAL DES ACTIFS LIQUIDES NON AJUSTÉS*							
Total des actifs de NIVEAU 1 non ajustés à l'exclusion des obligations sécurisées de qualité extrêmement élevée							
Réserves détenues auprès d'une banque centrale et appelables							
Actifs correspondant à des expositions sur des banques centrales							
Actifs correspondant à des expositions sur des administrations centrales							
Autres actifs liquides pouvant être inclus dans la catégorie des expositions sur des banques centrales ou des expositions ga- ranties par les pouvoirs publics							
Total des obligations sécurisées de qualité extrêmement élevée de NIVEAU 1 non ajustées							
Total des actifs NIVEAU 2A non ajustés							
Total des actifs NIVEAU 2B non ajustés							

FR

	Catégories du MSU								
Actifs liquides	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins important					
OTAL DES ACTIFS LIQUIDES NON USTÉS*									
Total des actifs de NIVEAU 1 non ajustés à 'exclusion des obligations sécurisées de qualité extrêmement élevée									
Réserves détenues auprès d'une banque centrale et appelables									
Actifs correspondant à des expositions sur des banques centrales									
Actifs correspondant à des expositions sur des administrations centrales									
Autres actifs liquides pouvant être inclus dans la catégorie des expositions sur des banques centrales ou des expositions ga- ranties par les pouvoirs publics									
Total des obligations sécurisées de qualité extrêmement élevée de NIVEAU 1 non ajustées									
Total des actifs NIVEAU 2A non ajustés									
Total des actifs NIVEAU 2B non ajustés									

	Groupes bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger		
COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'Ul (sous-consolidées ou indépendantes	s (indémendentes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)		
Coussin de liquidité*									
Sorties nettes de trésorerie*									
		Catégories du MSU							
COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ	de la zone eur	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consolidées ou indépendantes) Succursales so étranger de la zone pendantes			Importants	Moi	ins importants		
Coussin de liquidité*									
Sorties nettes de trésorerie*									
	<u> </u>		<u> </u>	1		1			

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées							
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées							
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							
Montant des autres actifs							
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégorie	es du MSU		6.9.2
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	6.9.2019
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées					FR
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					
plus de douze mois					ournal
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées					Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois					le l'Uni
entre trois et six mois					on eur
entre six et neuf mois					opéen:
entre neuf et douze mois					ne
plus de douze mois					
Montant des autres actifs					
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					L 23
plus de douze mois					232/193

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Actifs mentionnés à l'article 416	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)		de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Montant avec une liquidité et une qualité le crédit extrêmement élevées							
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées							
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							
Montant des autres actifs							
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégorie	es du MSU	
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Actifs mentionnés à l'article 416	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées				
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées				
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				
Montant des autres actifs				
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous	L 232/190
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Titres et instrument du marché monétaire non déclarés en 1.1 pouvant bénéficier de l'échelon de qualité de crédit 1 en vertu de l'article 122	A. Grands	B. Moyens	C. Petits				contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)	
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées								FR
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								Journa
plus de douze mois								al offic
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées								Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois								Jnion
entre trois et six mois								europ
entre six et neuf mois								éenne
entre neuf et douze mois								
plus de douze mois								
Montant des autres actifs								
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								6.9
plus de douze mois								6.9.2019

	Catégories du MSU								
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Titres et instrument du marché monétaire non déclarés en 1.1 pouvant bénéficier de l'échelon de qualité de crédit 1 en vertu de l'article 122	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Montant avec une liquidité et une qualité le crédit extrêmement élevées									
noins de trois mois									
entre trois et six mois									
entre six et neuf mois									
entre neuf et douze mois									
olus de douze mois									
Montant avec une liquidité et une qualité le crédit élevées									
noins de trois mois									
entre trois et six mois									
entre six et neuf mois									
entre neuf et douze mois									
olus de douze mois									
Montant des autres actifs									
noins de trois mois									
entre trois et six mois									
entre six et neuf mois									
entre neuf et douze mois									
olus de douze mois									

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous	L 232/198
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Titres et instrument du marché monétaire non déclarés en 1.1 pouvant bénéficier de l'échelon de qualité de crédit 2 en vertu de l'article 122	A. Grands	B. Moyens	C. Petits				contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)	
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées								FR
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								Journa
plus de douze mois								al offic
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées								Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois								Jnion
entre trois et six mois								europ
entre six et neuf mois								éenne
entre neuf et douze mois								
plus de douze mois								
Montant des autres actifs								
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								6.9
plus de douze mois								6.9.2019

		Catégorie	es du MSU		6.9.2
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Titres et instrument du marché monétaire non déclarés en 1.1 pouvant bénéficier de l'échelon de qualité de crédit 2 en vertu de l'article 122	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	6.9.2019
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées					FR
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					Journ
plus de douze mois					nal off
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées					Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois					Union
entre trois et six mois					europ
entre six et neuf mois					éenne
entre neuf et douze mois					
plus de douze mois					
Montant des autres actifs					
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					L 232
plus de douze mois					232/199

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	et établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	L 232/200
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Autres titres et instruments du marché monétaire non déclarés ailleurs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits		contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)		de l'UE (indépen- dantes)	200
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées								FR
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								Jo
plus de douze mois								urnal
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées								Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois								l'Unio
entre trois et six mois								on eur
entre six et neuf mois								opéeni
entre neuf et douze mois								1e
plus de douze mois								
Montant des autres actifs								
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								6.
plus de douze mois								6.9.2019

		Catégorie	es du MSU		6.9.2
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Autres titres et instruments du marché monétaire non déclarés ailleurs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	6.9.2019
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées					FR
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					J
plus de douze mois					ournal
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées					Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois					le l'Uni
entre trois et six mois					on eur
entre six et neuf mois					opéen
entre neuf et douze mois					ne
plus de douze mois					
Montant des autres actifs					
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					L 232/201
plus de douze mois					2/201

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous – contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	L 232/202
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Actions d'entités non finan- cières cotées sur un indice important d'une Bourse reconnue	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)	202
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées								FR
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								Jour
plus de douze mois								nal of
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées								Journal officiel de l'Union europeenne
moins de trois mois								Unior
entre trois et six mois								1 euroj
entre six et neuf mois								péenne
entre neuf et douze mois								()
plus de douze mois								
Montant des autres actifs								
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								6.5
plus de douze mois								6.9.2019

		Catégorie	es du MSU		6.9.2
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Actions d'entités non finan- cières cotées sur un indice important d'une Bourse reconnue	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	6.9.2019
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées					FR
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					Joι
plus de douze mois					ırnal o
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées					Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois					l'Unio
entre trois et six mois					n eurc
entre six et neuf mois					péenn
entre neuf et douze mois					e
plus de douze mois					
Montant des autres actifs					
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					L 232
plus de douze mois					L 232/203

	Groupes bancaire bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	et établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	L 232/204
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Autres actions	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	. 104
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées								Ę
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								
plus de douze mois								ournal
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées								Journal officiel de l'Union europeenne
moins de trois mois								ie I'Un
entre trois et six mois								ion eu
entre six et neuf mois								ropeer
entre neuf et douze mois								ine
plus de douze mois								
Montant des autres actifs								
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								6.5
plus de douze mois								6.9.2019

		Catégorie	es du MSU		6.9.2019
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Autres actions	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	2019
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées					FR
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					J
plus de douze mois					ournal
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées					Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois					e l'Uni
entre trois et six mois					on eur
entre six et neuf mois					opéen:
entre neuf et douze mois					ne
plus de douze mois					
Montant des autres actifs					
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					L 232
plus de douze mois					232/205

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	s Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Or	A. Grands	B. Moyens	C. Petits		extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées							
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées							
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							
Montant des autres actifs							
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégories du MSU									
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Or	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	0.7.2017						
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées					Ę						
moins de trois mois											
entre trois et six mois											
entre six et neuf mois											
entre neuf et douze mois											
plus de douze mois					ournai						
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées					Journal officiel de l'Union europeenne						
moins de trois mois					le l'Uni						
entre trois et six mois					on eu						
entre six et neuf mois					opeen.						
entre neuf et douze mois					ne						
plus de douze mois											
Montant des autres actifs											
moins de trois mois											
entre trois et six mois											
entre six et neuf mois											
entre neuf et douze mois					7.67.1						
plus de douze mois					232/20/						

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	L 232/208
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Autres métaux précieux	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	208
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées								FR
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								
plus de douze mois								ournal
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées								Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois								de l'Un
entre trois et six mois								ion eu
entre six et neuf mois								ropéer
entre neuf et douze mois								me
plus de douze mois								
Montant des autres actifs								
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								6.5
plus de douze mois								6.9.2019

		Catégorie	es du MSU		6.9.2
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Autres métaux précieux	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	6.9.2019
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées					FR
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					
plus de douze mois					ournal
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées					Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois					le l'Uni
entre trois et six mois					on eu
entre six et neuf mois					opéen
entre neuf et douze mois					ne
plus de douze mois					
Montant des autres actifs					
moins de trois mois					
entre trois et six mois					
entre six et neuf mois					
entre neuf et douze mois					L 23;
plus de douze mois					232/209

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Prêts non renouvelables et créances	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

	Catégories du MSU								
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Prêts non renouvelables et créances	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
moins de trois mois									
entre trois et six mois									
entre six et neuf mois									
entre neuf et douze mois									
plus de douze mois									

ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Prêts non renouvelables et créances déclarés en 1.9 qui sont garantis par des biens immobiliers	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous
	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

	Catégories du MSU							
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Prêts non renouvelables et créances déclarés en 1.9 qui sont garantis par des biens immobiliers	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								
plus de douze mois								

FR

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Montants à recevoir sur produits dérivés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

	Catégories du MSU								
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Montants à recevoir sur produits dérivés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
moins de trois mois									
entre trois et six mois									
entre six et neuf mois									
entre neuf et douze mois									
plus de douze mois									

	bancaires indépendants nationaux contrôle étra		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Tous les autres actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

	Catégories du MSU								
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Tous les autres actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
moins de trois mois									
entre trois et six mois									
entre six et neuf mois									
entre neuf et douze mois									
plus de douze mois									

6.9.2019

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous	Succursales sous	
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Actifs déduits des fonds propres ne nécessitant pas de financement stable	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

	Catégories du MSU							
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Actifs déduits des fonds propres ne nécessitant pas de financement stable	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								
plus de douze mois								

FR

		res (consolidés) e s indépendants na		Filiales sous	Succursales sous	Filiales sous	Succursales sous
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Facilités de crédit confirmées non prélevées qui relèvent des catégories "risque moyen" ou "risque modéré" en vertu de l'annexe I.	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							

FR

Journal officiel de l'Union européenne

L 232/215

	Catégories du MSU						
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Facilités de crédit confirmées non prélevées qui relèvent des catégories "risque moyen" ou "risque modéré" en vertu de l'annexe I.	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants			
moins de trois mois							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes) Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sousconsolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)		consolidées ou	de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

	Groupes bancaire bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger		Succursales sous contrôle étranger
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Dépôts de la clientèle de détail	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégorie	es du MSU	
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Dépôts de la clientèle de détail	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Passifs de clients autres que des clients financiers	A. Grands	B. Moyens	C. Petits				
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégorie	s du MSU	
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Passifs de clients autres que des clients financiers	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				

L 232/218

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) es s indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Passifs de clients financiers	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou	
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

	Catégories du MSU							
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Passifs de clients financiers	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								
plus de douze mois								

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous	C	Filiales sous	Succursales sous
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - passifs résultant de titres émis qui remplissent les conditions du traite- ment énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégorie	es du MSU	
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - passifs résultant de titres émis qui remplissent les conditions du traite- ment énoncé à l'article 129, paragraphe 4 ou 5	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				

L 232/220

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Passifs résultant de titres définis à l'article 52, paragraphe 4, de la direc- tive 2009/65/CE	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégorie	es du MSU	
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Passifs résultant de titres définis à l'article 52, paragraphe 4, de la direc- tive 2009/65/CE	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Autres passifs résultant de titres émis	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)			
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégorie	es du MSU	
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Autres passifs résultant de titres émis	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				

L 232/222

FR

		ires (consolidés) e es indépendants n		Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Passifs issus de contrats à payer sur produits dérivés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégories du MSU						
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Passifs issus de contrats à payer sur produits dérivés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								
plus de douze mois								

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Tous les autres passifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								
plus de douze mois								

		Catégorie	es du MSU	
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE - Tous les autres passifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				

L 232/224

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable des actifs grevés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Actifs de l'établissement déclarant*							
Prêts à vue							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")							
dont: titres adossés à des actifs							
dont: émis par l'administration publique							
dont: émis par des sociétés financières							
dont: émis par des sociétés non financières							
Prêts et avances autres que les prêts à vue							
dont: prêts hypothécaires							
Autres actifs							

DBC annuelles - Grèvement d'actifs					
		Catégorie	s du MSU		
Valeur comptable des actifs grevés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	
ctifs de l'établissement déclarant*					
Prêts à vue					
Instruments de capitaux propres					
Titres de créance					
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")					
dont: titres adossés à des actifs					
dont: émis par l'administration publique					
dont: émis par des sociétés financières					
dont: émis par des sociétés non financières					
Prêts et avances autres que les prêts à vue					
dont: prêts hypothécaires					
Autres actifs					

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable des actifs grevés dont: émis par d'autres entités du groupe	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Actifs de l'établissement déclarant							
Prêts à vue							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")							
dont: titres adossés à des actifs							
dont: émis par des sociétés financières							
dont: émis par des sociétés non financières							
Prêts et avances autres que les prêts à vue							
dont: prêts hypothécaires							
Autres actifs							

FR

	Catégories du MSU							
Valeur comptable des actifs grevés dont: émis par d'autres entités du groupe	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
ctifs de l'établissement déclarant								
Prêts à vue								
Instruments de capitaux propres								
Titres de créance								
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")								
dont: titres adossés à des actifs								
dont: émis par des sociétés financières								
dont: émis par des sociétés non financières								
Prêts et avances autres que les prêts à vue								
dont: prêts hypothécaires								
Autres actifs								

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	et établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable des actifs grevés dont: éligibles banque centrale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Actifs de l'établissement déclarant							
Prêts à vue							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")							
dont: titres adossés à des actifs							
dont: émis par l'administration publique							
dont: émis par des sociétés financières							
dont: émis par des sociétés non financières							
Prêts et avances autres que les prêts à vue							
dont: prêts hypothécaires							
Autres actifs							

FR

	Catégories du MSU									
Valeur comptable des actifs grevés dont: éligi- bles banque centrale	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Actifs de l'établissement déclarant										
Prêts à vue										
Instruments de capitaux propres										
Titres de créance										
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")										
dont: titres adossés à des actifs										
dont: émis par l'administration publique										
dont: émis par des sociétés financières										
dont: émis par des sociétés non financières										
Prêts et avances autres que les prêts à vue										
dont: prêts hypothécaires										
Autres actifs										

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	et établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable des actifs non grevés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits				de l'UE (indépen- dantes)
Actifs de l'établissement déclarant*							
Prêts à vue							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")							
dont: titres adossés à des actifs							
dont: émis par l'administration publique							
dont: émis par des sociétés financières							
dont: émis par des sociétés non financières							
Prêts et avances autres que les prêts à vue							
dont: prêts hypothécaires							
Autres actifs							

Journal officiel de l'Union européenne

6.9.2019

		Catégories du MSU									
Valeur comptable des actifs non grevés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants							
Actifs de l'établissement déclarant*											
Prêts à vue											
Instruments de capitaux propres											
Titres de créance											
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")											
dont: titres adossés à des actifs											
dont: émis par l'administration publique											
dont: émis par des sociétés financières											
dont: émis par des sociétés non financières											
Prêts et avances autres que les prêts à vue											
dont: prêts hypothécaires											
Autres actifs											

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable des actifs non grevés dont: émis par d'autres entités du groupe	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			de l'UE (indépen- dantes)
Actifs de l'établissement déclarant							
Prêts à vue							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")							
dont: titres adossés à des actifs							
dont: émis par des sociétés financières							
dont: émis par des sociétés non financières							
Prêts et avances autres que les prêts à vue							
dont: prêts hypothécaires							
Autres actifs							

FR

	Catégories du MSU									
Valeur comptable des actifs non grevés dont: émis par d'autres entités du groupe	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Actifs de l'établissement déclarant										
Prêts à vue										
Instruments de capitaux propres										
Titres de créance										
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")										
dont: titres adossés à des actifs										
dont: émis par des sociétés financières										
dont: émis par des sociétés non financières										
Prêts et avances autres que les prêts à vue										
dont: prêts hypothécaires										
Autres actifs										

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable des actifs non grevés dont: éligibles banque centrale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			de l'UE (indépen- dantes)
Actifs de l'établissement déclarant							
Prêts à vue							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")							
dont: titres adossés à des actifs							
dont: émis par l'administration publique							
dont: émis par des sociétés financières							
dont: émis par des sociétés non financières							
Prêts et avances autres que les prêts à vue							
dont: prêts hypothécaires							
Autres actifs							

FR

	Catégories du MSU									
Valeur comptable des actifs non grevés dont: éligibles banque centrale	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Actifs de l'établissement déclarant										
Prêts à vue										
Instruments de capitaux propres										
Titres de créance										
dont: obligations sécurisées ("covered bonds")										
dont: titres adossés à des actifs										
dont: émis par l'administration publique										
dont: émis par des sociétés financières										
dont: émis par des sociétés non financières										
Prêts et avances autres que les prêts à vue										
dont: prêts hypothécaires										
Autres actifs										

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger
Sûretés reçues par l'établissement déclarant	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			de l'UE (indépen- dantes)
Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis*							
Juste valeur des sûretés non grevées reçues ou des titres de créance émis pouvant être gre- vés*							

	Catégories du MSU									
Sûretés reçues par l'établissement déclarant	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis*										
Juste valeur des sûretés non grevées reçues ou des titres de créance émis pouvant être gre- vés*										

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Tableau x.x	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
FONDS PROPRES							
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1*							
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉ- GORIE 1 (CET1)*							
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres CET1							
Instruments de capital versés							
Poste pour mémoire: instruments de capital non éligibles							
Prime d'émission							
(–) Propres instruments CET1							
(–) Obligations réelles ou éventuelles d'acquérir ses propres instruments CET1							
Bénéfices non distribués							
Bénéfices non distribués des exercices précédents							
Gains ou pertes éligibles							
Ajustements des fonds propres CET1							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Tableau x.x	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Autres éléments du résultat global accu- mulés							
Autres réserves							
Fonds pour risques bancaires généraux							
Ajustements transitoires relatifs aux instruments de capital CET1 bénéficiant d'une clause d'antériorité							
Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1							
Ajustements transitoires découlant d'inté- rêts minoritaires supplémentaires							
Ajustements des CET1 découlant de fil- tres prudentiels							
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET1							
Éléments ou déductions de fonds propres CET1 - autres							
Déductions des fonds propres CET1							
(-) Goodwill							
(-) Autres actifs incorporels							

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Tableau x.x	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de dif- férences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés								
(–) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche NI								
(-) Actifs du fonds de pension à presta- tions définies								
(-) Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1								
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)								
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1								
Instruments de capital versés								
Poste pour mémoire: instruments de capital non Éligibles								
Prime d'émission								
(–) Propres instruments AT1								
(–) Obligations réelles ou éventuelles d'acquérir ses propres instruments AT1								

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Tableau x.x	A. Grands	B. Moyens	C. Petits		extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Ajustements transitoires relatifs aux ins- ruments de capital AT1 bénéficiant d'une clause d'antériorité							
nstruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres AT1							
Ajustements transitoires découlant de la prise en compte d'instruments émis par les filiales dans les fonds propres AT1							
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2							
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1							
(-) Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)							
(–) Déductions supplémentaires de fonds propres AT1 en vertu de l'article 3 du CRR							
Éléments ou déductions de fonds propres AT1 - autres							
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2							
Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres T2							

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Tableau x.x	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Instruments de capital versés et emprunts subordonnés							
Poste pour mémoire: instruments de capital et em- orunts subordonnés non éligibles							
Prime d'émission							
(–) Propres instruments T2							
(–) Obligation réelle ou éventuelle d'acquérir ses propres instruments T2							
Ajustements transitoires relatifs aux instruments de capital T2 et emprunts subordonnés bénéficiant d'une clause d'antériorité							
Instruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres T2							
Ajustements transitoires découlant de la prise en compte d'instruments émis par des filiales dans les fonds propres T2							
(-) Excès de provisions par rapport aux pertes anticipées éligible selon l'approche NI							
Ajustements de risque de crédit général selon l'approche standard (SA)							
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres T2							

Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	
A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
				A Grands R Movens C Petits (sous-consolidées	A Grands B Movens C Petits (sous-consolidées (so	extérieures à l'UE (sous-consolidées (sous-consolidées (sous-consolidées ou

DBC annuelles - FONDS PROPRES, MONTANTS	S D'EXPOSITION PONDÉRÉS ET S	SOLVABILITÉ		
		Catégorie	es du MSU	
Tableau x.x	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1*				
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉ- GORIE 1 (CET1)*				
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres CET1				
Instruments de capital versés				
Poste pour mémoire: instruments de capital non éligibles				
Prime d'émission				
(–) Propres instruments CET1				
(–) Obligations réelles ou éventuelles d'acquérir ses propres instruments CET1				
Bénéfices non distribués				
Bénéfices non distribués des exercices précédents				
Gains ou pertes éligibles				
Ajustements des fonds propres CET1				

DBC annuelles - FONDS PROPRES, MONTANTS	3 D LAI OSITION FUNDERES ET S	Catégorie	s du MSII	
Tableau x.x	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Autres éléments du résultat global accu- mulés				
Autres réserves				
Fonds pour risques bancaires généraux				
Ajustements transitoires relatifs aux ins- truments de capital CET1 bénéficiant d'une clause d'antériorité				
Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1				
Ajustements transitoires découlant d'inté- rêts minoritaires supplémentaires				
Ajustements des CET1 découlant de fil- tres prudentiels				
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET1				
Éléments ou déductions de fonds propres CET1 - autres				
Déductions des fonds propres CET1				
(-) Goodwill				
(-) Autres actifs incorporels				

DBC annuelles - FONDS PROPRES, MONTANTS	S D'EXPOSITION PONDÉRÉS ET S	SOLVABILITÉ		
		Catégorie	es du MSU	
Tableau x.x	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de dif- férences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés				
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche NI				
(-) Actifs du fonds de pension à presta- tions définies				
(-) Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1				
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)				
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1				
Instruments de capital versés				
Poste pour mémoire: instruments de capital non éligibles				
Prime d'émission				
(–) Propres instruments AT1				
(–) Obligations réelles ou éventuelles d'acquérir ses propres instruments AT1				

DBC annuelles - FONDS PROPRES, MONTANT	Catégories du MSU					
Tableau x.x	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants		
Ajustements transitoires relatifs aux ins- ruments de capital AT1 bénéficiant d'une lause d'antériorité						
nstruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres AT1						
Ajustements transitoires découlant de la prise en compte d'instruments émis par les filiales dans les fonds propres AT1						
–) Excédent de déduction d'éléments T2 eur les fonds propres T2						
Autres ajustements transitoires applica- les aux fonds propres AT1						
–) Excédent de déduction d'éléments AT1 our les fonds propres AT1 (déduit des CET1)						
–) Déductions supplémentaires de fonds propres AT1 en vertu de l'article 3 du CRR						
Eléments ou déductions de fonds propres AT1 - autres						
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2						
nstruments de capital et emprunts subor- lonnés éligibles en tant que fonds pro- pres T2						

	Catégories du MSU						
Tableau x.x	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins important			
nstruments de capital versés et emprunts subor- lonnés							
Poste pour mémoire: instruments de capital et em- runts subordonnés non éligibles							
Prime d'émission							
(–) Propres instruments T2							
(–) Obligation réelle ou éventuelle d'acquérir ses propres instruments T2							
Ajustements transitoires relatifs aux instruments de capital T2 et emprunts subordonnés bénéficiant d'une clause d'antériorité							
Instruments émis par des filiales pris en compte dans les fonds propres T2							
Ajustements transitoires découlant de la prise en compte d'instruments émis par des filiales dans les fonds propres T2							
(-) Excès de provisions par rapport aux pertes anticipées éligible selon l'approche NI							
Ajustements de risque de crédit général selon l'approche standard (SA)							
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres T2							

DBC annuelles - FONDS PROPRES, MONTANT	Catégories du MSU					
Tableau x.x	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants		
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)						
(-) Déductions supplémentaires de fonds propres T2 en vertu de l'article 3 du CRR						
Éléments ou déductions de fonds propres T2 - autres						

	Catégories du MSU									
Exposition initiale avant application des facteurs de conversion	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Expositions en défaut										
Éléments présentant un risque particulièrement Élevé										
Obligations sécurisées ("covered bonds")										
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme										
Organismes de placement collectif (OPC)										
Actions										
Autres éléments										
ositions de titrisation SA										
oproche fondée sur les notations inter- s (NI)*										
Approches NI en l'absence de recours à ses pro- res estimations des pertes en cas de défaut LGD) ou à des facteurs de conversion										
Administrations centrales et banques centrales										
Établissements										
Entreprises - PME										
Entreprises - financements spécialisés										
Entreprises - Autres										

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	et établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Corrections de valeur	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Approche standard (SA)							
Catégories d'exposition au risque en approche SA, à l'exclusion des positions de titrisation							
Administrations centrales ou banques centrales							
Administrations régionales ou autorités locales							
Entités du secteur public							
Banques multilatérales de développement							
Organisations internationales							
Établissements							
Entreprises							
Clientèle de détail							
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier							
Expositions en défaut							
Éléments présentant un risque particulièrement élevé							
Obligations sécurisées ("covered bonds")							
Créances sur des établissements et des entrepri- ses faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Corrections de valeur	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Organismes de placement collectif (OPC)							
Actions							
Autres éléments							
Positions de titrisation SA							
approche fondée sur les notations inter- les (NI)							
Approches NI en l'absence de recours à ses pro- pres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) ou à des facteurs de conversion							
Administrations centrales et banques centrales							
Établissements							
Entreprises - PME							
Entreprises - financements spécialisés							
Entreprises - Autres							
Approches NI en cas de recours à ses propres es- timations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion							
Administrations centrales et banques centrales							
Établissements							
Entreprises - PME							
Entreprises - financements spécialisés							

	Groupes bancai bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux				Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Corrections de valeur	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Entreprises - Autres							
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers PME							
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers non-PME							
Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles							
Clientèle de détail - autres PME							
Clientèle de détail - autres non-PME							
Positions de titrisation en approche NI							

	Catégories du MSU							
Corrections de valeur	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Approche standard (SA)								
Catégories d'exposition au risque en approche SA, à l'exclusion des positions de titrisation								
Administrations centrales ou banques centrales								
Administrations régionales ou autorités locales								
Entités du secteur public								
Banques multilatérales de développement								
Organisations internationales								
Établissements								
Entreprises								
Clientèle de détail								
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier								
Expositions en défaut								
Éléments présentant un risque particulièrement élevé								
Obligations sécurisées ("covered bonds")								
Créances sur des établissements et des entrepri- ses faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme								

	Catégories du MSU									
Corrections de valeur	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Organismes de placement collectif (OPC)										
Actions										
Autres éléments										
Positions de titrisation SA										
Approche fondée sur les notations internes (NI)										
Approches NI en l'absence de recours à ses pro- pres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) ou à des facteurs de conversion										
Administrations centrales et banques centrales										
Établissements										
Entreprises - PME										
Entreprises - financements spécialisés										
Entreprises - Autres										
Approches NI en cas de recours à ses propres es- timations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion										
Administrations centrales et banques centrales										
Établissements										
Entreprises - PME										
Entreprises - financements spécialisés										

	Catégories du MSU								
Corrections de valeur	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Entreprises - Autres									
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers PME									
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers non-PME									
Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles									
Clientèle de détail - autres PME									
Clientèle de détail - autres non-PME									
Positions de titrisation en approche NI									

		ires (consolidés) e es indépendants n		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Montants d'exposition pondérés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	exterieures a l'UE	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE/TOTAL DES EXPOSITIONS*							
MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS POUR LES RISQUES DE CRÉDIT, DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET DE DI- LUTION ET LES POSITIONS DE NÉGO- CIATION NON DÉNOUÉES							
Approche standard (SA)							
Catégories d'exposition au risque en approche SA, à l'exclusion des positions de titrisation							
Administrations centrales ou banques centrales							
Administrations régionales ou autorités locales							
Entités du secteur public							
Banques multilatérales de développement							
Organisations internationales							
Établissements							
Entreprises							
Clientèle de détail							
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier							
Expositions en défaut							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Montants d'exposition pondérés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Éléments présentant un risque particulièrement élevé							
Obligations sécurisées ("covered bonds")							
Créances sur des établissements et des entrepri- ses faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme							
Organismes de placement collectif (OPC)							
Actions							
Autres éléments							
Positions de titrisation SA							
Approche fondée sur les notations internes (NI)							
Approches NI en l'absence de recours à ses pro- pres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) ou à des facteurs de conversion							
Administrations centrales et banques centrales							
Établissements							
Entreprises - PME							
Entreprises - financements spécialisés							
Entreprises - Autres							

FR

Journal officiel de l'Union européenne

L 232/263

		ires (consolidés) e es indépendants n		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Montants d'exposition pondérés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Approches NI en cas de recours à ses propres es- timations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion							
Administrations centrales et banques centrales							
Établissements							
Entreprises - PME							
Entreprises - financements spécialisés							
Entreprises - Autres							
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers PME							
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers non-PME							
Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles							
Clientèle de détail - autres PME							
Clientèle de détail - autres non-PME							
Actions en approche NI							
Positions de titrisation en approche NI							
Actifs autres que des obligations de crédit							
Montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	6.9.2019
Montants d'exposition pondérés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON								FR -
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE POSITION, AU RISQUE DE CHANGE ET AU RISQUE SUR MATIÈ- RES PREMIÈRES								
Montant de l'exposition au risque de po- sition, au risque de change et au risque sur matières premières en approches standard (SA)								Journ
Titres de créance négociés								Journal officiel de l'Union europeenne
Actions								iel de l
Change								Union
Matières premières								europ
Montant de l'exposition au risque de po- sition, au risque de change et au risque sur matières premières selon l'approche fondée sur les modèles internes (IM)								eenne
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL (ROp)								
Approche élémentaire (BIA) du ROp								
Approches standard (STA)/Approches standard de remplacement (ASA) du ROp								
Approches par mesure avancée (AMA) du ROp								232/265

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Montants d'exposition pondérés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUA- TION DE CRÉDIT							
Méthode avancée							
Méthode standard							
Méthode de l'exposition initiale							
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION LIÉ AUX GRANDS RISQUES DU PORTE- FEUILLE DE NÉGOCIATION							
MONTANTS D'EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES							
dont: exigences prudentielles plus stric- tes supplémentaires en vertu de l'article 458							
Dont: exigences pour grands risques							
Dont: pondérations de risque modifiées pour faire face aux bulles d'actifs dans l'immobilier à usage résidentiel et commercial							
Dont: expositions au sein du secteur financier							
dont: exigences prudentielles plus stric- tes supplémentaires en vertu de l'article 459							
dont: montant supplémentaire d'exposition au risque lié à l'article 3 du CRR							

	Catégories du MSU								
Montants d'exposition pondérés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE/TOTAL DES EXPOSITIONS*									
MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS POUR LES RISQUES DE CRÉDIT, DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET DE DI- LUTION ET LES POSITIONS DE NÉGO- CIATION NON DÉNOUÉES									
Approche standard (SA)									
Catégories d'exposition au risque en approche SA, à l'exclusion des positions de titrisation									
Administrations centrales ou banques centrales									
Administrations régionales ou autorités locales									
Entités du secteur public									
Banques multilatérales de développement									
Organisations internationales									
Établissements									
Entreprises									
Clientèle de détail									
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier									
Expositions en défaut									

	Catégories du MSU							
Montants d'exposition pondérés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Éléments présentant un risque particulièrement élevé								
Obligations sécurisées ("covered bonds")								
Créances sur des établissements et des entrepri- ses faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme								
Organismes de placement collectif (OPC)								
Actions								
Autres éléments								
Positions de titrisation SA								
Approche fondée sur les notations internes (NI)								
Approches NI en l'absence de recours à ses pro- pres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) ou à des facteurs de conversion								
Administrations centrales et banques centrales								
Établissements								
Entreprises - PME								
Entreprises - financements spécialisés								
Entreprises - Autres								

	Catégories du MSU								
Montants d'exposition pondérés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Approches NI en cas de recours à ses propres es- timations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion									
Administrations centrales et banques centrales									
Établissements									
Entreprises - PME									
Entreprises - financements spécialisés									
Entreprises - Autres									
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers PME									
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers non-PME									
Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles									
Clientèle de détail - autres PME									
Clientèle de détail - autres non-PME									
Actions en approche NI									
Positions de titrisation en approche NI									
Actifs autres que des obligations de crédit									
Montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP									

	Catégories du MSU							
Montants d'exposition pondérés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON								
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE POSITION, AU RISQUE DE CHANGE ET AU RISQUE SUR MATIÈ- RES PREMIÈRES								
Montant de l'exposition au risque de po- sition, au risque de change et au risque sur matières premières en approches standard (SA)								
Titres de créance négociés								
Actions								
Change								
Matières premières								
Montant de l'exposition au risque de po- sition, au risque de change et au risque sur matières premières selon l'approche fondée sur les modèles internes (IM)								
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL (ROp)								
Approche élémentaire (BIA) du ROp								
Approches standard (STA)/Approches standard de remplacement (ASA) du ROp								
Approches par mesure avancée (AMA) du ROp								

	Catégories du MSU								
Montants d'exposition pondérés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUA- TION DE CRÉDIT									
Méthode avancée									
Méthode standard									
Méthode de l'exposition initiale									
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION LIÉ AUX GRANDS RISQUES DU PORTE- FEUILLE DE NÉGOCIATION									
MONTANTS D'EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES									
dont: exigences prudentielles plus stric- tes supplémentaires en vertu de l'article 458									
Dont: exigences pour grands risques									
Dont: pondérations de risque modifiées pour faire face aux bulles d'actifs dans l'immobilier à usage résidentiel et commercial									
Dont: expositions au sein du secteur financier									
dont: exigences prudentielles plus stric- tes supplémentaires en vertu de l'article 459									
dont: montant supplémentaire d'exposition au risque lié à l'article 3 du CRR									

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	7/7/7
Montant de la perte anticipée	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	1
Approche fondée sur les notations internes (NI)								
Approches NI en l'absence de recours à ses pro- pres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) ou à des facteurs de conversion								IN
Administrations centrales et banques centrales								
Établissements								
Entreprises - PME								
Entreprises - financements spécialisés								Jour
Entreprises - Autres								181 01
Approches NI en cas de recours à ses propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion								Journal official de l'Offion europeanne
Administrations centrales et banques centrales								Поп
Établissements								ento
Entreprises - PME								респ
Entreprises - financements spécialisés								lie lie
Entreprises - Autres								
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers PME								
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers non-PME								
Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles								
Clientèle de détail - autres PME								
Clientèle de détail - autres non-PME								0.7
Actions en approche NI								0.3.2013

	Catégories du MSU								
Montant de la perte anticipée	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Approche fondée sur les notations inter- nes (NI)									
Approches NI en l'absence de recours à ses pro- pres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) ou à des facteurs de conversion									
Administrations centrales et banques centrales									
Établissements									
Entreprises - PME									
Entreprises - financements spécialisés									
Entreprises - Autres									
Approches NI en cas de recours à ses propres es- timations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion									
Administrations centrales et banques centrales									
Établissements									
Entreprises - PME									
Entreprises - financements spécialisés									
Entreprises - Autres									
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers PME									
Clientèle de détail - expositions garanties par des biens immobiliers non-PME									
Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles									
Clientèle de détail - autres PME									
Clientèle de détail - autres non-PME									
Actions en approche NI									

6 r -	L 232/274
	FR
	Journal officiel de l'Union européenne

DBC annuelles - FONDS PROPRES, MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS ET SOLVABILITÉ								
	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Coussins de fonds propres et exigences du pilier 2	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Exigence globale de coussin de fonds propres								
Coussin de conservation de fonds propres								
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre								
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement								
Coussin pour le risque systémique								
Coussin pour établissement d'importance systémique								
Coussin pour établissement d'importance systémique mondiale								
Coussin pour autre établissement d'importance systémique								
Exigences de fonds propres liées aux ajustements du pilier 2								

	Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Risque de crédit - Nombre d'établissements par approche	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Approche standard							
Approche NI simple							
Approche NI avancée							
Nombre total d'établissements (recourant à une ou à plusieurs des approches pour le risque de crédit)							

DBC annuelles - FONDS PROPRES, MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS ET SOLVABILITÉ								
	Catégorie	ies du MSU						
Risque de crédit - Nombre d'établissements par approche	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Approche standard								
Approche NI simple								
Approche NI avancée								
Nombre total d'établissements (recourant à une ou à plusieurs des approches pour le risque de crédit)								

	Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Risque de marché - Nombre d'établissements par approche	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)		consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Approche standard							
Modèles internes							
Nombre total d'établissements (recourant à une ou à plusieurs des approches pour le risque de marché)							

		Catégories du MSU						
Risque de marché - Nombre d'établissements par approche	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Approche standard								
Modèles internes								
Nombre total d'établissements (recourant à une ou à plusieurs des approches pour le risque de marché)								

		res (consolidés) e es indépendants n		contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Risque opérationnel - Nombre d'établisse- ments par approche	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)		
Approche élémentaire							
Approche standard/standard de remplace- ment							
Approche par mesure avancée							
Nombre total d'établissements (recourant à une ou à plusieurs des approches pour le risque opérationnel)							

		Catégorie	s du MSU	
Risque opérationnel - Nombre d'établisse- ments par approche	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Approche élémentaire				
Approche standard/standard de remplace- ment				
Approche par mesure avancée				
Nombre total d'établissements (recourant à une ou à plusieurs des approches pour le risque opérationnel)				

FR

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	
Ratio de solvabilité (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
< 8							
8 - 12							
12 - 16							
16 - 20							
> 20							

		Catégories du MSU							
Ratio de solvabilité (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
< 8									
8 - 12									
12 - 16									
16 - 20									
> 20									

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	se étranger tres à l'UE onsolidées Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			
< 6							
6 - 8							
8 - 12							
12 - 16							
> 16							

		Catégorie	s du MSU	
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
< 6				
6 - 8				
8 - 12				
12 - 16				
> 16				

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)		
< 4							
4 - 6							
6 - 8							
8 - 12							
12 - 16							
> 16							

		Catégorie	es du MSU	
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
< 4				
4 - 6				
6 - 8				
8 - 12				
12 - 16				
> 16				

6.9.2019

	Groupes bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Ratio de solvabilité (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
< 8							
8 - 12							
12 - 16							
16 - 20							
> 20							

DBC annuelles - MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE/TOTAL DES EXPOSITIONS									
		Catégories du MSU							
Ratio de solvabilité (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
< 8									
8 - 12									
12 - 16									
16 - 20									
> 20									

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			
< 6							
6 - 8							
8 - 12							
12-16							
> 16							

Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
< 6				
6 - 8				
8 - 12				
12-16				
> 16				

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			
< 4							
4 - 6							
6 - 8							
8 - 12							
12 - 16							
> 16							

	Catégories du MSU								
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
< 4									
4 - 6									
6 - 8									
8 - 12									
12 - 16									
> 16									

FR

Groupes bancai	/1:14-\				DBC annuelles - Actifs								
Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux Contrôle étranger		contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger								
A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)							
				extérieures à l'UE (sous-consolidées	extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendentes)	extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendents) de l'UE (sous-consolidées ou							

DBC annuelles - Actifs		Catégories du MSU							
Ratio de solvabilité (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
< 8									
3 - 12									
2 - 16									
6 - 20									
· 20									

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
< 6							
6 - 8							
8 - 12							
12 - 16							
> 16							

	Catégories du MSU								
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
< 6									
6 - 8									
8 - 12									
12 - 16									
> 16									

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
< 4								
4 - 6								
6 - 8								
8 - 12								
12 - 16								
> 16								

	Catégories du MSU							
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
< 4								
4 - 6								
6 - 8								
8 - 12								
12 - 16								
> 16								

FR

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Population déclarante	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Nombre d'établissements de crédit indépendants							
Nombre d'établissements de crédit consolidés de groupes bancaires							
Nombres de groupes bancaires							
Nombre total d'établissements de crédit*							

DBC trimestrielles - Établissements déclarants										
		Catégories du MSU								
Population déclarante	Filiales sous contrôle étranger extérieures à la zone euro (sousconsolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Nombre d'établissements de crédit indépendants										
Nombre d'établissements de crédit consolidés de groupes bancaires										
Nombres de groupes bancaires										
Nombre total d'établissements de crédit*										

	Groupes bancaire bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous conti	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Compte de résultat consolidé	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Intérêts et produits assimilés*							
Actifs financiers détenus à des fins de transaction							
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Actifs financiers disponibles à la vente							
Prêts et créances*							
Placements détenus jusqu'à leur échéance							
Produits dérivés — Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt							
Autres actifs							
Produits d'intérêts sur passifs							
(Intérêts et charges assimilées)							
(Passifs financiers détenus à des fins de transac- tion)							
(Passifs financiers désignés comme évalués à la iuste valeur par le biais du compte de résultat)							
		1	L				

DBC annuelles - Rentabilité et efficacité - IFRS							
		ires (consolidés) e es indépendants n		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Compte de résultat consolidé	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
(Passifs financiers évalués au coût amorti)							
Produits dérivés - Comptabilité de couverture, isque de taux d'intérêt)							
Autres passifs)							
Charge d'intérêts sur actifs)							
Produits de dividendes							
Produits d'honoraires et de commissions							
(Charges d'honoraires et de commissions)							
Gains ou (-) pertes sur la décomptabilisa- tion d'actifs et de passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Gains ou (–) pertes réalisés sur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, nets							
Gains ou (-) pertes réalisés sur des actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, nets							
Gains ou (-) pertes de la comptabilité de couverture, nets							
Écarts de conversion, nets							
Autres produits opérationnels							
(Autres charges opérationnelles)							
Total des produits opérationnels, net							

	Groupes bancaire bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	tranger contrôle étranger contrôle étranger contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	
Compte de résultat consolidé	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
(Coûts administratifs)							
(Charges de personnel)							
(Autres frais administratifs)							
(Amortissements)							
[Provisions ou (-) reprise de provisions]							
(Engagements et garanties donnés)							
(Autres provisions)							
[Dépréciation ou (-) reprises de déprécia- tions d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de ré- sultat]							
[Actifs financiers évalués au coût (actions non co- tées)]							
(Actifs financiers disponibles à la vente)							
[Prêts et créances (y compris les locations-finance- ments)]							
(Placements détenus jusqu'à leur échéance)							
[Dépréciations ou (-) reprises de déprécia- tions d'actifs non financiers]							

. 232/292	
FR	
Journal officiel de l'Union européenne	

DBC annuelles - Rentabilité et efficacité - IFRS FINREP									
	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger		
Compte de résultat consolidé	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)		
BÉNÉFICE OU (-) PERTE AVANT IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES									
[Charge ou (–) produit d'impôt lié(e) au résultat généré par les activités poursuivies]									
BÉNÉFICE OU (–) PERTE APRÈS IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES									
BÉNÉFICE OU (-) PERTE DE L'EXERCICE									

	Catégories du MSU									
Compte de résultat consolidé	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins important						
Coûts administratifs)										
Charges de personnel)										
Autres frais administratifs)										
Amortissements)										
Provisions ou (-) reprise de provisions]										
Engagements et garanties donnés)										
Autres provisions)										
[Dépréciation ou (–) reprises de déprécia- tions d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de ré- sultat]	1									
Actifs financiers évalués au coût (actions non co- ées)]										
'Actifs financiers disponibles à la vente)										
Prêts et créances (y compris les locations-finance- nents)]										
Placements détenus jusqu'à leur échéance)										
[Dépréciations ou (-) reprises de déprécia- tions d'actifs non financiers]										

L 232/296
FR
Journal officiel de l'Union européenne

DBC annuelles - Rentabilité et efficacité - IFRS	FINREP							
	Catégories du MSU							
Compte de résultat consolidé	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
BÉNÉFICE OU (-) PERTE AVANT IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES								
[Charge ou (–) produit d'impôt lié(e) au résultat généré par les activités poursuivies]								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE APRÈS IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE DE L'EXERCICE								

L 232/302	
FR	
Journal officiel de l'Union européenne	

DBC annuelles - Rentabilité et efficacité - NON-FINREP								
	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	
Compte de résultat consolidé	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
[Dépréciation ou (-) reprises de déprécia- tions d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de ré- sultat]								
[Dépréciations ou (-) reprises de déprécia- tions d'actifs non financiers]								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE AVANT IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE APRÈS IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE DE L'EXERCICE								

I	L 232/304
-	FR
-	Journal officiel de l'Union européenne

	Catégories du MSU							
Compte de résultat consolidé	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
[Dépréciation ou (-) reprises de déprécia- tions d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de ré- sultat]								
[Dépréciations ou (–) reprises de déprécia- tions d'actifs non financiers]								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE AVANT IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE APRÈS IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE DE L'EXERCICE								

DBC annuelles - Rentabilité et efficacité - NON-FINREP

DBC trimestrielles - Rentabilité et efficacité - ÉCHANTILLON COMPLET								
		ires (consolidés) e es indépendants n		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Compte de résultat consolidé	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Produits nets d'intérêts*								
Produits de dividendes								
Produits d'honoraires et de commissions, nets*								
Résultats des transactions et des opérations de change*								
Autres produits opérationnels								
Total des produits opérationnels, net*								
(Total des charges opérationnelles)*								
BÉNÉFICE OU (–) PERTE APRÈS IMPÔT GÉNÉRÉ(E) PAR LES ACTIVITÉS POUR- SUIVIES								
BÉNÉFICE OU (-) PERTE DE L'EXER- CICE*								

|--|

DBC trimestrielles - BILAN - IFRS FINREP								
	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Prêts et créances								
Titres de créance								
Prêts et avances								
Placements détenus jusqu'à leur échéance								
Titres de créance								
Prêts et avances								
Produits dérivés — comptabilité de couverture								
Actifs incorporels								
TOTAL DES ACTIFS*								

DBC trimestrielles - BILAN - IFRS FINREP					6.9.2019
		Catégorie	es du MSU		2019
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	
Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue					FR
Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
Produits dérivés détenus à des fins de transaction					
Instruments de capitaux propres					Journ
Titres de créance					al offici
Prêts et avances					el de l'U
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat					Journal officiel de l'Union européenne
Instruments de capitaux propres					enne
Titres de créance					
Prêts et avances					
Actifs financiers disponibles à la vente					
Instruments de capitaux propres					
Titres de créance					L 2
Prêts et avances					. 232/309

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger		
Passifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Produits dérivés détenus à des fins de transaction								
Dépôts								
Titres de créance émis								
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Dépôts								
Titres de créance émis								
Passifs financiers évalués au coût amorti								
Dépôts								
Titres de créance émis								
Provisions								
TOTAL DES PASSIFS								

	Catégories du MSU									
Passifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction										
Produits dérivés détenus à des fins de transaction										
Dépôts										
Titres de créance émis										
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat										
Dépôts										
Titres de créance émis										
Passifs financiers évalués au coût amorti										
Dépôts										
Titres de créance émis										
Provisions										
TOTAL DES PASSIFS										

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	
Capitaux propres et intérêts minoritaires	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Capital								
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES								
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES								
		Catégories du MSU						
	Filiales sous co	Filiales sous contrôle étranger Succursales sous contrôle						

	Catégories du MSU							
Capitaux propres et intérêts minoritaires	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Capital								
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES								
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES								

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) et s indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	
Donnés							
Engagements de prêts*							
Garanties financières*							
Reçus							
Engagements de prêts*							
Garanties financières*							

		Catégorie	es du MSU	
Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Donnés				
Engagements de prêts*				
Garanties financières*				
Reçus				
Engagements de prêts*				
Garanties financières*				

L 232/314

FR

Journal officiel de l'Union européenne

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Actifs	A. Grand s	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue							
Actifs financiers détenus à des fins de transaction							
Produits dérivés détenus à des fins de transaction							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
Prêts et avances							
Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
Prêts et avances							
Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
Prêts et avances							

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût							
Titres de créance							
Prêts et avances							
Autres actifs financiers non dérivés déte- nus à des fins autres que de négociation							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
Prêts et avances							
Produits dérivés — comptabilité de couverture							
Actifs incorporels							
TOTAL DES ACTIFS*							

		Catégorie	es du MSU	
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Succursales sous contrôle tranger de la zone euro (indé- Importants Me	
Trésorerie, comptes à vue auprès de ban- ques centrales et autres dépôts à vue				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Produits dérivés détenus à des fins de transaction				
Instruments de capitaux propres				
Titres de créance				
Prêts et avances				
Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments de capitaux propres				
Titres de créance				
Prêts et avances				
Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociation évalués à la juste valeur en capitaux propres				
Instruments de capitaux propres				
Titres de créance				
Prêts et avances				

		Catégories du MSU							
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût									
Titres de créance									
Prêts et avances									
Autres actifs financiers non dérivés déte- nus à des fins autres que de négociation									
Instruments de capitaux propres									
Titres de créance									
Prêts et avances									
Produits dérivés — comptabilité de couverture									
Actifs incorporels									
TOTAL DES ACTIFS*									

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Passifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction							
Produits dérivés détenus à des fins de transaction							
Dépôts							
Titres de créance émis							
Provisions							
TOTAL DES PASSIFS							

		Catégorie	s du MSU		
Passifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	de la zone euro (sous-consoli- etranger de la zone euro (indé- Importants			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction					
Produits dérivés détenus à des fins de transaction					
Dépôts					
Titres de créance émis					
Provisions					
TOTAL DES PASSIFS					

FR

Journal officiel de l'Union européenne

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	controle etranger	contrôle	es sous e étranger E (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Capitaux propres et intérêts minoritaires	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)		consol	idées ou endantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Capital								
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES								
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES								
				Catégories (lu MSU			
Capitaux propres et intérêts minoritaires	de la zone euro	ontrôle étranger o (sous-consoli- épendantes)	étranger de la z	sous contrôle zone euro (indé- antes)	Importants Moi		ins importants	
Capital								
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES								
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES								
	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	contrôle	es sous e étranger	Succursales sous contrôle étranger
Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	(indépendentes)	consol	E (sous- idées ou endantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Donnés								
Engagements de prêts*								
Garanties financières*								
Reçus								
Engagements de prêts*								
							-	

Journal officiel de l'Union européenne

L 232/321

DBC trimestrielles - BILAN - NON-FINREP								
		res (consolidés) e es indépendants n		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			de l'UE (indépen- dantes)	
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales								
Prêts et avances								
Titres de créance								
Instruments de capitaux propres								
Actifs résiduels								
TOTAL DES ACTIFS								
Postes pour mémoire								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction								

	Catégories du MSU							
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales								
Prêts et avances								
Titres de créance								
Instruments de capitaux propres								
Actifs résiduels								
TOTAL DES ACTIFS								
Postes pour mémoire								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction								

	Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Passifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Dépôts							
Titres de créance émis							
Provisions							
Passifs résiduels							
TOTAL DES PASSIFS							

DBC trimestrielles - BILAN - ÉCHANTILLON COMPLET								
	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)	
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales								
Prêts et avances*								
Titres de créance*								
Instruments de capitaux propres*								
Actifs résiduels								
TOTAL DES ACTIFS*								
Postes pour mémoire								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction								

DBC trimestrielles - BILAN - ÉCHANTILLON C	OMPLET							
	Catégories du MSU							
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales								
Prêts et avances*								
Titres de créance*								
Instruments de capitaux propres*								
Actifs résiduels								
TOTAL DES ACTIFS*								
Postes pour mémoire								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction								

Dalicalic	roupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE			Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
	A. Grands	A. Grands B. Moyens	A. Grands B. Moyens C. Petits	A Crands P Moyons C Parits (sous-consolidées	exterieures à l'UE (sous-consolidées (indépendentes)	exterieures à l'UE (sous-consolidées (indépendents) consolidées ou	

		Catégorie	s du MSU	
Passifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Dépôts*				
Titres de créance émis				
Provisions				
Passifs résiduels				
TOTAL DES PASSIFS*				

FR

Groupes bancair	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées	(indémendentes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
		Т .		lu MSU	T	
de la zone euro (sous-consoli- étranger de		étranger de la 2	zone euro (indé-	Importants	Mo	ins importants
					l	
	A. Grands Filiales sous code la zone eur	A. Grands B. Moyens Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli-	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- Succursales étranger de la z	bancaires indépendants nationaux A. Grands B. Moyens C. Petits Catégories d Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli-	bancaires indépendants nationaux A. Grands B. Moyens C. Petits Catégories du MSU Catégories du MSU Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli-	bancaires indépendants nationaux A. Grands B. Moyens C. Petits C. Petits Catégories du MSU Catégories du MSU

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits		extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Prêts et avances*							
Banques centrales							
Administrations publiques							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Titres de créance							
Banques centrales							
Administrations publiques*							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Instruments de capitaux propres							

DBC trimestrielles - BILAN - IFRS FINREI	P			
		Catégorie	es du MSU	
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Prêts et avances*				
Banques centrales				
Administrations publiques				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Ménages				
Titres de créance				
Banques centrales				
Administrations publiques*				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Instruments de capitaux propres				

		Catégories	du MSU	
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Prêts et avances*				
Banques centrales				
Administrations publiques				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Ménages				
Titres de créance				
Banques centrales				
Administrations publiques*				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Instruments de capitaux propres				

DBC trimestrielles - BILAN - NON-FINREP									
	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger		
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)		
Prêts et avances									
Administrations publiques									
Banques centrales									
Établissements de crédit									
Autres									
	•		•		<u>'</u>	<u>'</u>			

DBC trimestrielles - BILAN - NON-FINREP								
	Catégories du MSU							
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Prêts et avances								
Administrations publiques								
Banques centrales								
Établissements de crédit								
Autres								

	Groupes bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	
Actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Prêts et avances								
Administrations publiques								
Banques centrales								
Établissements de crédit								
Autres								

DBC trimestrielles - BILAN - ÉCHANTILLON COMPLET									
	Catégories du MSU								
Actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	e la zone euro (sous-consoli- étranger de la zone euro (indé- Importants							
Prêts et avances									
Administrations publiques									
Banques centrales									
Établissements de crédit									
Autres									

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Expositions faisant l'objet d'une renégociation	A. Grands	B. Moyens	C. Petits		extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance - Valeur brute comptable des ex- positions faisant l'objet de mesures de renégocia- tion							
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions performantes faisant l'objet de mesures de renégociation							
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions performantes faisant l'objet de me- sures de renégociation dont celles en période probatoire							
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation							
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation							
Titres de créance - Montant cumulé des déprécia- tions, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions - Expositions per- formantes faisant l'objet de mesures de renégocia- tion							
Titres de créance - Montant cumulé des déprécia- tions, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions - Expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégo- ciation							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Expositions faisant l'objet d'une renégociation	A. Grands	B. Moyens	C. Petits		extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Prêts et avances - Valeur brute comptable des ex- positions faisant l'objet de mesures de renégocia- ion*							
Prêts et avances - Valeur brute comptable des expositions performantes faisant l'objet de mesures de renégociation*							
Prêts et avances - Valeur brute comptable des expositions performantes faisant l'objet de me- sures de renégociation dont celles en période probatoire							
Prêts et avances - Valeur brute comptable des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation*							
Prêts et avances - Valeur brute comptable des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation dont celles en période probatoire							
Prêts et avances - Montant cumulé des déprécia- ions, variations cumulées de la juste valeur dues un risque de crédit et provisions - Expositions per- ormantes faisant l'objet de mesures de renégocia- ion							
Prêts et avances - Montant cumulé des déprécia- ions, variations cumulées de la juste valeur dues su risque de crédit et provisions - Expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégo- iation							

		Catégories	s du MSU	
Expositions faisant l'objet d'une renégociation	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Titres de créance - Valeur brute comptable des ex- positions faisant l'objet de mesures de renégocia- tion				
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions performantes faisant l'objet de mesures de renégociation				
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions performantes faisant l'objet de me- sures de renégociation dont celles en période probatoire				
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation				
Titres de créance - Valeur brute comptable des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation				
Titres de créance - Montant cumulé des déprécia- tions, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions - Expositions per- formantes faisant l'objet de mesures de renégocia- tion				
Titres de créance - Montant cumulé des déprécia- tions, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions - Expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégo- ciation				

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger
Total de la valeur brute comptable des expositions	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)		de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances*							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières*							
Ménages*							
Expositions de hors bilan							

FR

	Catégories du MSU								
Total de la valeur brute comptable des expositions	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Titres de créance									
Établissements de crédit									
Autres sociétés financières									
Sociétés non financières									
Prêts et avances*									
Établissements de crédit									
Autres sociétés financières									
Sociétés non financières*									
Ménages*									
Expositions de hors bilan									

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	
Titres de créance							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances*							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

FR

	Catégories du MSU								
Total de la valeur brute comptable des expositions performantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	anger Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indéss) Important pendantes)		Moins importants					
Titres de créance									
Établissements de crédit									
Autres sociétés financières									
Sociétés non financières									
Prêts et avances*									
Établissements de crédit									
Autres sociétés financières									
Sociétés non financières									
Ménages									
Expositions de hors bilan									

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Total de la valeur brute comptable des exposi- tions non performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	
Titres de créance*							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances*							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières*							
Ménages*							
Expositions de hors bilan							

FR

	Catégories du MSU							
Total de la valeur brute comptable des expositions non performantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Titres de créance*								
Établissements de crédit								
Autres sociétés financières								
Sociétés non financières								
Prêts et avances*								
Établissements de crédit								
Autres sociétés financières								
Sociétés non financières*								
Ménages*								
Expositions de hors bilan								

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	A. Grands	B. Moyens	C. Petits		extérieures à l'UE (indépendantes)		de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

FR

		Catégories du MSU							
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Titres de créance									
Établissements de crédit									
Autres sociétés financières									
Sociétés non financières									
Prêts et avances									
Établissements de crédit									
Autres sociétés financières									
Sociétés non financières									
Ménages									
Expositions de hors bilan									

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions sur les expositions performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

FR

Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions sur les expositions performantes		Catégories du MSU								
	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Titres de créance										
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières										
Prêts et avances										
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières										
Ménages										
Expositions de hors bilan										

FR

			Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous		
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions sur les expositions non performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance*							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances*							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

FR

		Catégorie	es du MSU	
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions sur les expositions non performantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Titres de créance*				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Prêts et avances*				
Établissements de crédit				
Autres sociétés financières				
Sociétés non financières				
Ménages				
Expositions de hors bilan				

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Sûretés reçues sur des expositions non performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

FR

Sûretés reçues sur des expositions non performantes		Catégories du MSU								
	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Titres de créance										
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières										
Prêts et avances										
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières										
Ménages										
Expositions de hors bilan										

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Garanties financières reçues sur des expositions non performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Prêts et avances							
Établissements de crédit							
Autres sociétés financières							
Sociétés non financières							
Ménages							
Expositions de hors bilan							

FR

Garanties financières reçues sur des expositions non performantes		Catégories du MSU								
	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Titres de créance										
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières										
Prêts et avances										
Établissements de crédit										
Autres sociétés financières										
Sociétés non financières										
Ménages										
Expositions de hors bilan										

FR

Placements détenus jusqu'à leur échéance

CGR FINREP						
Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous
A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
	Groupes bancaire	Groupes bancaires (consolidés) e bancaires indépendants n	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées Crands R Moyens C Petits (sous-consolidées)	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendants)) Crands R Moyens C Porits (sous-consolidées (indépendants))

	Catégories du MSU							
Titres de créance dépréciés - Titres de créance détenus à des fins autres que de négociation évalués au coût	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
Valeur brute comptable totale des actifs dépréciés								
Prêts et avances								
Corrections de valeur pour actifs financiers évalués individuellement								
Prêts et avances								
Corrections de valeur pour actifs financiers évalués collectivement								
Prêts et avances								

(5
;	9
i	2
	=
	_

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Expositions non performantes	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Valeur comptable brute							
Expositions performantes							
Expositions non performantes*							
Expositions faisant l'objet d'une renégociation							
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions*							

DBC trimestrielles - QUALITÉ DES ACTIFS - No	UN-FINKEP	Catégorie	es du MSU	
Expositions non performantes	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Valeur comptable brute				
Expositions performantes				
Expositions non performantes*				
Expositions faisant l'objet d'une renégociation				
Montant cumulé des dépréciations, variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions*				

DBC trimestrielles - CONCENTRATION GÉO	GRAPHIQUE						
	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Valeur de l'exposition initiale totale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
AU (Australie)							
SG (Singapour)							
TR (Turquie)							
RU (Fédération de Russie)							
KY (Îles Caïmans)							
IN (Inde)							
KR (Corée du Sud)							
ZA (Afrique du Sud)							
CA (Canada)							
Postes pour mémoire							
Expositions initiales étrangères							
Exposition initiale totale							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	6.9.2019
Total des expositions en défaut	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	9
AT								
BE								- _R
BG								
HR								
CY								
CZ								Journa
DK								al offic
EE								Journal officiel de l'Union européenne
FI								Union
FR								europ
DE								éenne
EL								
HU								
IE								
IT								
LV								
LT								L 2
LU								L 232/363

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	et établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	contrôle étranger contrôle étrange	Succursales sous contrôle étranger
Total des expositions en défaut	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
MT							
NL							
PL							
РТ							
RO							
SK							
SI							
ES							
SE							
UK							
NO							
US (États-Unis)							
HK (Hong Kong)							
BR (Brésil)							
CN (Chine)							
JP (Japon)							
CH (Suisse)							
MX (Mexique)							

	Groupes bancaire bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	et établissements actionaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Total des expositions en défaut	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
AU (Australie)							
SG (Singapour)							
TR (Turquie)							
RU (Fédération de Russie)							
KY (Îles Caïmans)							
IN (Inde)							
KR (Corée du Sud)							
ZA (Afrique du Sud)							
CA (Canada)							

		Catégories du MSU						
Total des expositions en défaut	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
AT								
BE								
3G								
ℲR								
CY								
CZ								
OK .								
EE								
T								
TR .								
DE								
EL.								
I U								
Е								
Т								
V								
Т								
.U								
	I	1	1					

	Catégories du MSU									
Total des expositions en défaut	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Т										
NL										
L										
T										
RO										
SK										
SI										
ES										
SE										
JK										
NO										
US (États-Unis)										
HK (Hong Kong)										
BR (Brésil)										
CN (Chine)										
P (Japon)										
CH (Suisse)										
MX (Mexique)										

		Catégories du MSU									
Total des expositions en défaut	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants							
U (Australie)											
G (Singapour)											
TR (Turquie)											
RU (Fédération de Russie)											
ΚΥ (Îles Caïmans)											
N (Inde)											
KR (Corée du Sud)											
ZA (Afrique du Sud)											
CA (Canada)											

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen-
Valeur d'exposition totale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
AT							
BE							
3G							
ℲR							
CY							
CZ							
OK .							
EE							
Ŧ							
FR							
DE							
EL							
HU							
E							
T							
LV							
Т							
LU							

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Valeur d'exposition totale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
MT							
NL							
PL							
Т							
NO.							
SK							
SI							
CS .							
E							
JK							
NO							
JS (États-Unis)							
HK (Hong Kong)							
BR (Brésil)							
CN (Chine)							
P (Japon)							
CH (Suisse)							
MX (Mexique)							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Valeur d'exposition totale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
AU (Australie)							
SG (Singapour)							
TR (Turquie)							
RU (Fédération de Russie)							
KY (Îles Caïmans)							
IN (Inde)							
KR (Corée du Sud)							
ZA (Afrique du Sud)							
CA (Canada)							

		Catégorie	es du MSU	
Valeur d'exposition totale	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins important

		Catégories du MSU									
Valeur d'exposition totale	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants							
MT											
NL											
PL											
PT											
RO											
SK											
SI											
ES											
SE											
JK											
NO											
US (États-Unis)											
HK (Hong Kong)											
BR (Brésil)											
CN (Chine)											
P (Japon)											
CH (Suisse)											
MX (Mexique)											

		Catégories o	lu MSU	
Valeur d'exposition totale	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins important
AU (Australie)				
GG (Singapour)				
TR (Turquie)				
RU (Fédération de Russie)				
KY (Îles Caïmans)				
IN (Inde)				
KR (Corée du Sud)				
ZA (Afrique du Sud)				
CA (Canada)				

extérieures à l'UE	contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger			
Activités nationales	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Total des actifs							
Total des passifs							
Total des produits opérationnels, net							
Résultat de l'exercice							

DBC trimestrielles - CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE - Déclarants FINREP (IFRS et PCGR)										
_		Catégories du MSU								
Activités nationales	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Total des actifs										
Total des passifs										
Total des produits opérationnels, net										
Résultat de l'exercice										

Groupes bancaire	res (consolidés) e s indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	contrôle étranger		Succursales sous contrôle étranger
A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
	bancaire	bancaires indépendants na	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux A. Grands B. Moyens C. Petits	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées Cranda P. Moyens C. Retits Contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendants) contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées

		Catégorie	s du MSU	
Activités à l'étranger	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Total des actifs				
Total des passifs				
Total des produits opérationnels, net				
Résultat de l'exercice				

FR

DBC trimestrielles - CONCENTRATION DE LA CONTREPARTIE - Déclarants FINREP (IFRS et PCGR)								
Groupes bancaire	res (consolidés) es s indépendants na	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)		
A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	er JE extérieures à l'UE es (indépendentes) contrôle étranger de l'UE (souscindées ou	consolidées ou			
	bancaire	bancaires indépendants n	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux A. Grands B. Moyens C. Petits	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées A Grands B Moyens C Perits (sous-consolidées)	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendants) l'UE (sous-consolidées ou contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou consolidées ou contrôle étranger de l'UE (sous-consolidées ou consolidées ou contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidees ou contrôle étranger extérieures à l'UE (sous		

DBC trimestrielles - CONCENTRATION DE LA CONTREPARTIE - Déclarants FINREP (IFRS et PCGR)									
		Catégories du MSU							
Expositions sur les banques centrales	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	la zone euro (sous-consoli- étranger de la zone euro (indé- Importants Moins importants							
CRÉDITS ET AVANCES									

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Expositions sur les administrations publiques	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
CRÉDITS ET AVANCES*							
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]							
dont: autres prêts garantis							

	Groupes bancaire bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et bancaires indépendants na		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Expositions sur d'autres sociétés financières	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
CRÉDITS ET AVANCES							
lont: prêts immobiliers [hypothécaires]							
dont: autres prêts garantis							
			,				
				Catégories d	u MSU		
Expositions sur d'autres sociétés financières	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes) Succursales so étranger de la zo pendar		zone euro (indé-	Importants	Moi	ns importants	
CRÉDITS ET AVANCES							
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]							
dont: autres prêts garantis							
	1		1			l	

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Expositions sur les sociétés non financières	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)		consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
CRÉDITS ET AVANCES*							
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]							
dont: autres prêts garantis							
dont: prêts pour financement de projets							

		Catégorie	es du MSU	
Expositions sur les sociétés non financières	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
CRÉDITS ET AVANCES*				
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]				
dont: autres prêts garantis				
dont: prêts pour financement de projets				

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	
Expositions sur les ménages	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
CRÉDITS ET AVANCES*							
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]							
dont: autres prêts garantis							
dont: crédit à la consommation							
dont: crédit immobilier							

	Catégories du MSU							
Expositions sur les ménages	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
CRÉDITS ET AVANCES*								
dont: prêts immobiliers [hypothécaires]								
dont: autres prêts garantis								
dont: crédit à la consommation								
dont: crédit immobilier								

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable (FINREP IFRS)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits			consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance émis							
Certificats de dépôt							
Titres adossés à des actifs							
Obligations sécurisées ("covered bonds")							
Contrats hybrides							
Autres titres de créances émis							
Instruments financiers composés convertibles							
Non convertibles							
Autres passifs financiers							
PASSIFS FINANCIERS							

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable (FINREP-PCGR)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Titres de créance émis							
Certificats de dépôt							
Titres adossés à des actifs							
Obligations sécurisées ("covered bonds")							
Contrats hybrides							
Autres titres de créances émis							
Instruments financiers composés convertibles							
Non convertibles							
Autres passifs financiers							
PASSIFS FINANCIERS							

FR

		Catégorie	es du MSU	
Valeur comptable (FINREP-PCGR)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Titres de créance émis				
Certificats de dépôt				
Titres adossés à des actifs				
Obligations sécurisées ("covered bonds")				
Contrats hybrides				
Autres titres de créances émis				
Instruments financiers composés convertibles				
Non convertibles				
Autres passifs financiers				
PASSIFS FINANCIERS				

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Montant total reçu	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	
Financement de détail							
Dépôts à vue							
Dépôts à terme avec une échéance initiale < à 30 jours							
Dépôts à terme avec une échéance initiale > à 30 jours							
Comptes d'épargne							
Financement de gros*							
Non garanti							
Garanti*							

	Catégories du MSU								
Montant total reçu	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
inancement de détail									
Dépôts à vue									
Dépôts à terme avec une échéance initiale < à 30 iours									
Dépôts à terme avec une échéance initiale > à 30 jours									
Comptes d'épargne									
Financement de gros*									
Non garanti									
Garanti*									

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Actifs liquides	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Total des actifs de NIVEAU 1 non ajustés à l'exclusion des obligations sécurisées de qualité extrêmement élevée*							
Réserves détenues auprès d'une banque centrale et appelables							
Actifs correspondant à des expositions sur des banques centrales							
Actifs correspondant à des expositions sur des administrations centrales							
Autres actifs liquides pouvant être inclus dans la catégorie expositions sur des ban- ques centrales ou expositions garanties par les pouvoirs publics							
Total des obligations sécurisées de qualité ex- trêmement élevée de NIVEAU 1 non ajustées							
Total des actifs NIVEAU 2A non ajustés							
Total des actifs NIVEAU 2B non ajustés							

DBC trimestrielles - Liquidité et financement	Catégories du MSU								
Actifs liquides	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
Total des actifs de NIVEAU 1 non ajustés à l'exclusion des obligations sécurisées de qualité extrêmement élevée*									
Réserves détenues auprès d'une banque centrale et appelables									
Actifs correspondant à des expositions sur des banques centrales									
Actifs correspondant à des expositions sur des administrations centrales									
Autres actifs liquides pouvant être inclus dans la catégorie expositions sur des ban- ques centrales ou expositions garanties par les pouvoirs publics									
Total des obligations sécurisées de qualité ex- trêmement élevée de NIVEAU 1 non ajustées									
Total des actifs NIVEAU 2A non ajustés									
Total des actifs NIVEAU 2B non ajustés									

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	consolidés) et établissements Filiales sous contrôle étranger		Succursales sous contrôle étranger	contrôle	es sous étranger	Succursales sous contrôle étranger
COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	es (indépendentes)	consoli	UE (sous- olidées ou pendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Coussin de liquidité*								
Sorties nettes de trésorerie*								
				Catégories o	lu MSU			
COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ	Filiales sous co de la zone euro dées ou ind		étranger de la z	sous contrôle cone euro (indé- antes)	Importants		Moir	ns importants

Coussin de liquidité*

Sorties nettes de trésorerie*

L 232/390

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger	6.9.2019
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	9
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées								FR
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								
plus de douze mois								ournal
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées								Journal officiel de l'Union européenne
moins de trois mois								de l'Un
entre trois et six mois								ion eu
entre six et neuf mois								ropéer
entre neuf et douze mois								ıne
plus de douze mois								
Montant des autres actifs								
moins de trois mois								
entre trois et six mois								
entre six et neuf mois								
entre neuf et douze mois								L 23
plus de douze mois								232/391

	Catégories du MSU									
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants	-					
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit extrêmement élevées										
moins de trois mois					-					
entre trois et six mois					_					
entre six et neuf mois					-					
entre neuf et douze mois					_					
plus de douze mois					- 0					
Montant avec une liquidité et une qualité de crédit élevées										
moins de trois mois					- ?					
entre trois et six mois					- 8					
entre six et neuf mois					- cr					
entre neuf et douze mois					- 8					
plus de douze mois					-					
Montant des autres actifs										
moins de trois mois					-					
entre trois et six mois					-					
entre six et neuf mois					-					
entre neuf et douze mois					-					
plus de douze mois					- ;					

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Prêts non renouvelables et créances	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)		
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Prêts non renouvelables et créances	Catégories du MSU						
	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants			
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux		Filiales sous	Succursales sous	Filiales sous	Succursales sous	
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Prêts non renouvelables et créances déclarés en 1.9 qui sont garantis par des biens immobiliers	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

	Catégories du MSU						
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Prêts non renouvelables et créances déclarés en 1.9 qui sont garantis par des biens immobiliers	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants			
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
olus de douze mois							

FR

	Groupes banca bancair	ires (consolidés) e es indépendants n	et établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Montants à recevoir sur produits dérivés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)		
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégorie	es du MSU	
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Montants à recevoir sur produits dérivés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Tous les autres actifs	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégories du MSU								
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Tous les autres actifs	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
moins de trois mois										
entre trois et six mois										
entre six et neuf mois										
entre neuf et douze mois										
plus de douze mois										

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Actifs déduits des fonds propres ne nécessitant pas de financement stable	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)			
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégorie	es du MSU	
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Actifs déduits des fonds propres ne nécessitant pas de financement stable	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				

FR

		ires (consolidés) et établissements es indépendants nationaux Filiales sou:		Filiales sous	Succursales sous	Filiales sous	Succuredes cous
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Facilités de crédit confirmées non prélevées qui relèvent des catégories "risque moyen" ou "risque modéré" en vertu de l'annexe I.	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
moins de trois mois							

	Catégories du MSU							
ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UN FINANCE- MENT STABLE - Facilités de crédit confirmées non prélevées qui relèvent des catégories "risque moyen" ou "risque modéré" en vertu de l'annexe I.	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants				
moins de trois mois								

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			
moins de trois mois							
entre trois et six mois							
entre six et neuf mois							
entre neuf et douze mois							
plus de douze mois							

		Catégorie	es du MSU	
ÉLÉMENTS FOURNISSANT UN FINANCE- MENT STABLE	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
moins de trois mois				
entre trois et six mois				
entre six et neuf mois				
entre neuf et douze mois				
plus de douze mois				

6.9.2019

DBC trimestrielles - Grèvement d'actifs	DBC trimestrielles - Grèvement d'actifs							
	Groupes banca bancair			Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	
Valeur comptable des actifs grevés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
Actifs de l'établissement déclarant*								
Prêts à vue								
Instruments de capitaux propres								
Titres de créance								
Prêts et avances autres que les prêts à vue								
Autres actifs								
	1	1	ı	I .		I	<u> </u>	

DBC trimestrielles - Grèvement d'actifs											
		Catégories du MSU									
Valeur comptable des actifs grevés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants							
Actifs de l'établissement déclarant*											
Prêts à vue											
Instruments de capitaux propres											
Titres de créance											
Prêts et avances autres que les prêts à vue											
Autres actifs											

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendence) contrôle extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendence) consoli	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	ranger contrôle étranger	
Valeur comptable des actifs grevés dont: émis par d'autres entités du groupe	A. Grands	B. Moyens	C. Petits		extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Actifs de l'établissement déclarant							
Prêts à vue							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
Prêts et avances autres que les prêts à vue							
Autres actifs							

		Catégorie	s du MSU	
Valeur comptable des actifs grevés dont: émis par d'autres entités du groupe	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Actifs de l'établissement déclarant				
Prêts à vue				
Instruments de capitaux propres				
Titres de créance				
Prêts et avances autres que les prêts à vue				
Autres actifs				

FR

Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
	bancaire	bancaires indépendants na	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux A. Grands B. Moyens C. Petits	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendents)	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou

		Catégories du MSU								
Valeur comptable des actifs grevés dont: éligibles banque centrale	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants						
Actifs de l'établissement déclarant										
Prêts à vue										
Instruments de capitaux propres										
Titres de créance										
Prêts et avances autres que les prêts à vue										
Autres actifs										

FR

Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e s indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
	bancaire	bancaires indépendants n	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux A. Grands B. Moyens C. Petits	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées	bancaires indépendants nationaux contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendants)) A Cranda B Mayona C Posito (sous-consolidées) Cranda B Mayona C Posito (sous-consolidées)

		Catégorie	es du MSU	
Valeur comptable des actifs non grevés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Actifs de l'établissement déclarant*				
Prêts à vue				
Instruments de capitaux propres				
Titres de créance				
Prêts et avances autres que les prêts à vue				
Autres actifs				

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées (indépendente))	Filiales sous contrôle étranger	contrôle étranger contrôle étranger	
Valeur comptable des actifs non grevés dont: émis par d'autres entités du groupe	A. Grands	B. Moyens	C. Petits			consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Actifs de l'établissement déclarant							
Prêts à vue							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
Prêts et avances autres que les prêts à vue							
Autres actifs							

		Catégorie	s du MSU	
Valeur comptable des actifs non grevés dont: émis par d'autres entités du groupe	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Actifs de l'établissement déclarant				
Prêts à vue				
Instruments de capitaux propres				
Titres de créance				
Prêts et avances autres que les prêts à vue				
Autres actifs				

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Valeur comptable des actifs non grevés dont: éligibles banque centrale	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Actifs de l'établissement déclarant							
Prêts à vue							
Instruments de capitaux propres							
Titres de créance							
Prêts et avances autres que les prêts à vue							
Autres actifs							

		Catégorie	s du MSU	
Valeur comptable des actifs non grevés dont: éligibles banque centrale	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
Actifs de l'établissement déclarant				
Prêts à vue				
Instruments de capitaux propres				
Titres de créance				
Prêts et avances autres que les prêts à vue				
Autres actifs				

FR

		ires (consolidés) e es indépendants n		Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger
Sûretés reçues par l'établissement déclarant	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
uste valeur des sûretés grevées reçues ou des pro- ores titres de créance grevés émis*							
uste valeur des sûretés non grevées reçues ou des itres de créance émis pouvant être grevés*							
			T	Catégories d	lu MSU	T T	
Sûretés reçues par l'établissement déclarant	de la zone eur	ontrôle étranger o (sous-consoli- lépendantes)	étranger de la z	sous contrôle zone euro (indé- antes)	Importants	Moi	ns importants
luste valeur des sûretés grevées reçues ou des pro- pres titres de créance grevés émis*							
luste valeur des sûretés non grevées reçues ou des titres de créance émis pouvant être grevés*							

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Tableau x.x	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)		
FONDS PROPRES							
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1*							
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉ- GORIE 1 (CET1)*							
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres CET1							
Bénéfices non distribués							
Ajustements des fonds propres CET1							
Déductions des fonds propres CET1							
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)							
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2							

	Catégories	du MSU	
Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants

Tableau x.x

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1*

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉ-

Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres CET1

Ajustements des fonds propres CET1

Déductions des fonds propres CET1

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)

FONDS PROPRES

GORIE 1 (CET1)*

Bénéfices non distribués

DBC trimestrielles - FONDS PROPRES, MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS ET SOLVABILITÉ								
	Groupes bancai bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	
Exposition initiale avant application des facteurs de conversion	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS POUR LES RISQUES DE CRÉDIT, DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET DE DI- LUTION ET LES POSITIONS DE NÉGO- CIATION NON DÉNOUÉES*								
Approche standard (SA)								
Approche fondée sur les notations internes (NI)*								

DBC trimestrielles - FONDS PROPRES, MONTA	DBC trimestrielles - FONDS PROPRES, MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS ET SOLVABILITÉ								
		Catégories du MSU							
Exposition initiale avant application des facteurs de conversion	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS POUR LES RISQUES DE CRÉDIT, DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET DE DI- LUTION ET LES POSITIONS DE NÉGO- CIATION NON DÉNOUÉES*									
Approche standard (SA)									
Approche fondée sur les notations internes (NI)*									

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	, controle etranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Corrections de valeur	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Approche standard (SA)							
Approche fondée sur les notations internes (NI)							
	ı						
			T	Catégories d	u MSU		
Corrections de valeur	de la zone euro (sous-consoli- étranger de la		sous contrôle zone euro (indé- antes)	Importants	Moi	ns importants	
Approche standard (SA)							
Approche fondée sur les notations internes (NI)							

	Groupes bancaire	ires (consolidés) e es indépendants n	et établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Montants d'exposition pondérés	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE/TOTAL DES EXPOSITIONS*							
MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS POUR LES RISQUES DE CRÉDIT, DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET DE DI- LUTION ET LES POSITIONS DE NÉGO- CIATION NON DÉNOUÉES							
Approche standard (SA)							
Approche fondée sur les notations internes (NI)							
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON							
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE POSITION, AU RISQUE DE CHANGE ET AU RISQUE SUR MATIÈ- RES PREMIÈRES							
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL (ROp)							
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUA- TION DE CRÉDIT							
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION LIÉ AUX GRANDS RISQUES DU PORTE- FEUILLE DE NÉGOCIATION							
MONTANTS D'EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES							

		Catégorie	s du MSU	
Montants d'exposition pondérés	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE/TOTAL DES EXPOSITIONS*				
MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS POUR LES RISQUES DE CRÉDIT, DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE ET DE DI- LUTION ET LES POSITIONS DE NÉGO- CIATION NON DÉNOUÉES				
Approche standard (SA)				
Approche fondée sur les notations internes (NI)				
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE RÈGLEMENT/LIVRAISON				
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE DE POSITION, AU RISQUE DE CHANGE ET AU RISQUE SUR MATIÈ- RES PREMIÈRES				
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL (ROp)				
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUA- TION DE CRÉDIT				
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION LIÉ AUX GRANDS RISQUES DU PORTE- FEUILLE DE NÉGOCIATION				
MONTANTS D'EXPOSITION AUX AUTRES RISQUES				

		res (consolidés) e es indépendants n		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	extérieures à l'UE	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)		Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Montant de la perte anticipée	A. Grands	. Grands B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes				
Approche fondée sur les notations internes (NI)								
					1			
	Catégories du MSU							
Montant de la perte anticipée	de la zone eur	ontrôle étranger o (sous-consoli- lépendantes)	étranger de la z	sous contrôle zone euro (indé- antes)	Importants		Moins importants	
Approche fondée sur les notations internes (NI)								

Coussins de fonds propres et exigences du pilier 2	Groupes bancaire	ncaires (consolidés) et établissements aires indépendants nationaux		Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
Exigence globale de coussin de fonds propres							
Coussin de conservation de fonds propres							
Coussin de conservation découlant du risque nacroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre							
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement							
Coussin pour le risque systémique							
Coussin pour établissement d'importance sys- émique							
Coussin pour établissement d'importance sys- témique mondiale							
Coussin pour autre établissement d'importance systémique							
Exigences de fonds propres liées aux ajustements du pilier 2							

_	
offi	
ciel	
de	
ľ.[
officiel de l'Union européenne	
euı	
go	
opéenr	
ne	

DBC trimestrielles — Nombres d'établisseme	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux				Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger	Succursales sous contrôle étranger	
Ratio de solvabilité (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
< 8								
8 - 12								
12 - 16								
16 - 20								
> 20								

		Catégories du MSU							
Ratio de solvabilité (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
< 8									
8 - 12									
12 - 16									
16 - 20									
> 20									

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	contrôle étranger contrôle étranger contrôle étr	Succursales sous contrôle étranger	
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
< 6								
6 - 8								
8 - 12								
12 - 16								
> 16								

		Catégorie	s du MSU	
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
< 6				
6 - 8				
8 - 12				
12 - 16				
> 16				

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			
< 4							
4 - 6							
6 - 8							
8 - 12							
12 - 16							
> 16							

		Catégorie	s du MSU	
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
< 4				
4 - 6				
6 - 8				
8 - 12				
12 - 16				
> 16				

FR

	Groupes bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Ratio de solvabilité (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits		extérieures à l'UE (indépendantes)		
< 8							
8 - 12							
12 - 16							
16 - 20							
> 20							

DBC trimestrielles - MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE/TOTAL DES EXPOSITIONS									
	Catégories du MSU								
Ratio de solvabilité (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
< 8									
8 - 12									
12 - 16									
16 - 20									
> 20									

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			
< 6							
6 - 8							
8 - 12							
12-16							
> 16							

		Catégorie	es du MSU	
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
< 6				
6 - 8				
8 - 12				
12-16				
> 16				

FR

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			
< 4							
4 - 6							
6 - 8							
8 - 12							
12 - 16							
> 16							

		Catégorie	s du MSU	
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
< 4				
4 - 6				
6 - 8				
8 - 12				
12 - 16				
> 16				

	Groupes bancaire	Groupes bancaires (consolidés) et établissements bancaires indépendants nationaux			Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Ratio de solvabilité (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	extérieures à l'UE (sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)
< 8							
8 - 12							
12 - 16							
16 - 20							
> 20							

DBC trimestrielles - Actifs									
		Catégories du MSU							
Ratio de solvabilité (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants					
< 8									
8 - 12									
12 - 16									
16 - 20									
> 20									

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger extérieures à l'UE (indépendantes)	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous- consolidées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de l'UE (indépen- dantes)
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	A. Grands	B. Moyens	C. Petits	(sous-consolidées ou indépendantes)			
< 6							
6 - 8							
8 - 12							
12 - 16							
> 16							

		Catégorie	s du MSU	
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants
< 6				
6 - 8				
8 - 12				
12 - 16				
> 16				

	Groupes bancai bancaire	res (consolidés) e es indépendants n	t établissements ationaux	Filiales sous contrôle étranger extérieures à l'UE	Succursales sous contrôle étranger	Filiales sous contrôle étranger de l'UE (sous-	Succursales sous contrôle étranger
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)			(sous-consolidées ou indépendantes)	extérieures à l'UE (indépendantes)	consolidées ou indépendantes)	de l'UE (indépen- dantes)	
< 4							
4 - 6							
6 - 8							
8 - 12							
12 - 16							
> 16							

		Catégories du MSU										
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (%)	Filiales sous contrôle étranger de la zone euro (sous-consoli- dées ou indépendantes)	Succursales sous contrôle étranger de la zone euro (indé- pendantes)	Importants	Moins importants»								
< 4												
4 - 6												
6 - 8												
8 - 12												
12 - 16												
> 16												

FR

«VINGT-DEUXIÈME PARTIE

Statistiques relatives aux fonds de pension

Tableau

Statistiques relatives aux fonds de pension (encours et opérations)

Actifs Fonds de pension

								Territoire national						
								Non-IFM						
			IFM				Non-IFM hors administrations publiques							
	Total	Total	(S.121 + S.122 + S.123)	Total	Administra- tions publi- ques (S.13)	Total	OPC non moné- taires (S.124)	Autres intermédiaires financiers + auxiliaires financiers + institu- tions financières captives et prêteurs non institutionnels (S.125 + S.126 + S.127)	Sociétés d'assurance (S.128)	Fonds de pen- sion (S.129)	Sociét- és non finan- cières (S.11)	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14+S.15)		
Numéraire et dépôts														
Durée inférieure ou égale à 1 an														
Durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans														
Durée supérieure à 2 ans					1									
dont: Dépôts transférables					1									
Titres de créance														
Durée inférieure ou égale à 1 an														
Durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans														
Durée supérieure à 2 ans														
Produits financiers dérivés							_			•				
Crédits														
Durée inférieure ou égale à 1 an														
Durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans														
Durée supérieure à 5 ans														
Actions														
dont actions cotées														
Titres de fonds d'investissement					-									
Titres d'OPC monétaires														
Titres d'OPC non monétaires											-			
Provisions techniques d'assurance et droits similaires (¹)														
Autres créances											-			
Total des actifs non financiers														

						Etats memores de la	a zone euro hors territoire national					
							Non-IFM Non-IFM hors ada	ministration	s nuhliana	<u> </u>		
		IFM (S.121 +		Administra-			Autres intermédiaires financiers		Fonds	Sociét-		Reste du
	Total	S.122 + S.123)	Total	tions publiques (S.13)	Total	OPC non monétaires (S.124)	+ auxiliaires financiers + institu- tions financières captives et prêteurs non institutionnels (S.125 + S.126 + S.127)	Sociétés d'assurance (S.128)	de pensio- n (S.129)	és non finan- cières (S.11)	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14+S.15)	monde
Numéraire et dépôts												
Durée inférieure ou égale à 1 an												
Durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans												
Durée supérieure à 2 ans												
dont: Dépôts transférables												
Titres de créance												
Durée inférieure ou égale à 1 an												
Durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans												
Durée supérieure à 2 ans												
Produits financiers dérivés						-			•			
Crédits												
Durée inférieure ou égale à 1 an												
Durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans												
Durée supérieure à 5 ans												
Actions												
dont actions cotées												
Titres de fonds d'investissement												
Titres d'OPC monétaires												
Titres d'OPC non monétaires												
Provisions techniques d'assurance et droits similaires (¹)							•					
Autres créances												
Total des actifs non financiers	1											

⁽¹) Ce poste peut inclure les provisions techniques d'assurance-dommages (SEC 2010: F.61), les droits des sociétés d'assurance sur les gérants des systèmes de pension (SEC 2010: F.64) et les réserves pour appels dans le cadre de garanties standard (SEC 2010: F.66).

				I				Territoire national Non-IFM				
						1		Non-IFM hors ad	ministratio	ns nuhliau	165	
	Total	Total	IFM (S.121 + S.122 + S.123)	Total	Administra- tions publi- ques (S.13)	Total	OPC non monétaires et assimilés (S.124)	Autres intermédiaires finan- ciers (S.125 + S.126 + S.127)	Sociét- és d'as- suran- ce (S.128)	Fonds de pen- sion (S.129)	Sociétés non financières (S.11)	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14+S.15)
îtres de créance émis												
Produits financiers dérivés												
rédits												
Durée inférieure ou égale à 1 an												
Durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans												
Durée supérieure à 5 ans												
Actions					•				•			•
dont actions cotées												
Provisions techniques d'assu- rance												
dont: Droits à pension (1)					•		•					
Cotisations définies												
Prestations définies												
Régimes hybrides												
utres engagements												
Valeur nette												

					Ét	ats membres de la	zone euro hors territoire nation	al				
					ı		Non-IFM					
		IFM (S.121 +					Non-IFM hors ad				T	Reste du
	Total	(S.121 + S.122 + S.123)	Total	Administra- tions publi- ques (S.13)	Total	OPC non monétaires et assimilés (S.124)	Autres intermédiaires financiers (S.125 + S.126 + S.127)	Sociétés d'assurance (S.128)	Fonds de pensi- on (S.129)	Sociétés non financières (S.11)	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14+S.15)	monde
Titres de créance émis												
Produits financiers dérivés												
Crédits												
Durée inférieure ou égale à 1 an												
Durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans												
Durée supérieure à 5 ans												
Actions				•							•	
dont actions cotées												
Provisions techniques d'assu- rance												
dont: Droits à pension (1)				,		,						
Cotisations définies												
Prestations définies												
Régimes hybrides												
Autres engagements												
Valeur nette												

⁽¹⁾ Ce poste, y compris la ventilation correspondante, peut inclure les droits des gérants sur les fonds de pension (SEC 2010: F.64) et les droits à des prestations autres que de pension (SEC 2010: F.65).»

«Tableau 2a

Données relatives aux actifs à fournir tous les trimestres: encours et ajustements de flux

					Zone euro			Res	ste du monde
		Total	Territoire national	États membres de la zone euro hors terri- toire national	États membres de la zone euro hors territoire national (informations pays par pays)	Mécanisme européen de stabilité (MES)	Total	États membres non participants (informations pays par pays)	Principales contreparties hors de l'Union européenne (informations pays par pays pour le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, la Russie, la Suisse)
AC	TIFS (F)								
1.	Numéraire et dépôts (SEC 2010: F.21+F.22+F.29) — juste valeur								
	durée inférieure ou égale à 1 an (restant à courir jusqu'à l'échéance)								
	durée supérieure à 1 an (restant à courir jusqu'à l'échéance)								
1x.	Numéraire et dépôts dont dé- pôts transférables (F.22)					7			
1.	Numéraire et dépôts (SEC 2010: F.21+ F.22 + F.29) — valeur no- minale								
2.	Titres de créance (SEC 2010: F.3)								
	émis par des IFM								
	émis par des APU								
	émis par des AIF								
	émis par des SA								
	émis par des FP								
	émis par des SNF								
	émis par des M & des ISBLSM								

				Zone euro			Res	te du monde
	Total	Territoire national	États membres de la zone euro hors terri- toire national	États membres de la zone euro hors territoire national (informations pays par pays)	Mécanisme européen de stabilité (MES)	Total	États membres non participants (informations pays par pays)	Principales contreparties hors de l'Union européenne (informations pays par pays pour le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, la Russie, la Suisse)
durée inférieure ou égale à 1 an (échéance initiale)								
émis par des IFM								
émis par des APU								
émis par des AIF								
émis par des SA								
émis par des FP								
émis par des SNF								
émis par des M & des ISBLSM								
durée de 1 à 2 ans (échéance initiale)								
émis par des IFM								
émis par des APU								
émis par des AIF								
émis par des SA								
émis par des FP								
émis par des SNF								
émis par des M & des ISBLSM								

				Zone euro			Res	te du monde
	Total	Territoire national	États membres de la zone euro hors terri- toire national	États membres de la zone euro hors territoire national (informations pays par pays)	Mécanisme européen de stabilité (MES)	Total	États membres non participants (informations pays par pays)	Principales contreparties hors de l'Union européenne (informations pays par pays pour le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, la Russie, la Suisse)
durée supérieure à 2 ans (échéance initiale)								
émis par des IFM								
émis par des APU								
émis par des AIF								
émis par des SA								
émis par des FP								
émis par des SNF								
émis par des M & des ISBLSM								
durée inférieure ou égale à 1 an (restant à courir jusqu'à l'échéance)								
émis par des IFM								
émis par des APU								
émis par des AIF								
émis par des SA								
émis par des FP								
émis par des SNF								
émis par des M & des ISBLSM								

				Zone euro			Res	te du monde
	Total	Territoire national	États membres de la zone euro hors terri- toire national	États membres de la zone euro hors territoire national (informations pays par pays)	Mécanisme européen de stabilité (MES)	Total	États membres non participants (informations pays par pays)	Principales contreparties hors de l'Union européenne (informations pays par pays pour le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, la Russie, la Suisse)
durée de 1 à 2 ans (restant à courir jusqu'à l'échéance)								
émis par des IFM								
émis par des APU								
émis par des AIF								
émis par des SA								
émis par des FP								
émis par des SNF								
émis par des M & des ISBLSM								
durée de 2 à 5 ans (restant à courir jusqu'à l'échéance)				1				
émis par des IFM								
émis par des APU								
émis par des AIF								
émis par des SA								
émis par des FP								
émis par des SNF								
émis par des M & des ISBLSM								

				Zone euro			Res	te du monde
	Total	Territoire national	États membres de la zone euro hors terri- toire national	États membres de la zone euro hors territoire national (informations pays par pays)	Mécanisme européen de stabilité (MES)	Total	États membres non participants (informations pays par pays)	Principales contreparties hors de l'Union européenne (informations pays par pays pour le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, la Russie, la Suisse)
durée supérieure à 5 ans (restant à courir jusqu'à l'échéance)				1				
émis par des IFM								
émis par des APU								
émis par des AIF								
émis par des SA								
émis par des FP								
émis par des SNF								
émis par des M & des ISBLSM								
. Crédits (SEC 2010: F.4) — juste valeur			,					
échéance initiale inférieure ou égale à 1 an — juste valeur								
aux IFM							-	
aux APU								
aux FI								
aux AIF								
aux SA								
aux FP								

				Zone euro			Re	ste du monde
	Total	Territoire national	États membres de la zone euro hors terri- toire national	États membres de la zone euro hors territoire national (informations pays par pays)	Mécanisme européen de stabilité (MES)	Total	États membres non participants (informations pays par pays)	Principales contreparties hors de l'Union européenne (informations pays par pays pour le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, la Russie, la Suisse)
aux SNF								
aux M & aux ISBLSM								
échéance initiale de 1 à 5 ans — juste valeur								
aux IFM								
aux APU								
aux FI								
aux AIF								
aux SA								
aux FP								
aux SNF								
aux M & aux ISBLSM								
échéance initiale supérieure à 5 ans — juste valeur								
aux IFM								
aux APU								
aux FI								
aux AIF								

				Zone euro			Res	ste du monde	6.9.2019
	Total	Territoire national	États membres de la zone euro hors terri- toire national	États membres de la zone euro hors territoire national (informations pays par pays)	Mécanisme européen de stabilité (MES)	Total	États membres non participants (informations pays par pays)	Principales contreparties hors de l'Union européenne (informations pays par pays pour le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, la Russie, la Suisse)	2019
aux SA									FR
aux FP									
aux SNF									
aux M & aux ISBLSM									J
durée résiduelle inférieure ou égale à 1 an — juste valeur									Journal officiel de l'Union européenne
durée résiduelle de 1 à 2 ans — juste valeur									îciel de l
durée résiduelle de 2 à 5 ans — juste valeur									Union e
durée résiduelle supérieure à 5 ans — juste valeur					1				uropéeni
3x. Crédits dont garanties de dépôts liées à des activités de réassu- rance — juste valeur									ne
3. Crédits (SEC 2010: F.4) —valeur nominale									
échéance initiale inférieure ou égale à 1 an — valeur nominale									
échéance initiale de 1 à 5 ans — valeur nominale									
échéance initiale supérieure à 5 ans — valeur nominale									L 232
4. Actions (SEC 2010: F.51)									232/435

				Zone euro			Res	te du monde
	Total	Territoire national	États membres de la zone euro hors terri- toire national	États membres de la zone euro hors territoire national (informations pays par pays)	Mécanisme européen de stabilité (MES)	Total	États membres non participants (informations pays par pays)	Principales contreparties hors de l'Union européenne (informations pays par pays pour le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, la Russie, la Suisse)
a Actions dont actions cotées								
émis par des IFM								
émis par des APU								
émis par des AIF								
émis par des SA								
émis par des FP								
émis par des SNF								
b. Actions dont actions non cotées			•		•			
émis par des IFM								
émis par des APU								
émis par des AIF								
émis par des SA								
émis par des FP								
émis par des SNF								
c. Actions dont autres participa-			•		•			
émis par des IFM								
émis par des APU								

					Zone euro			Res	te du monde	6.9.2
		Total	Territoire national	États membres de la zone euro hors terri- toire national	États membres de la zone euro hors territoire national (informations pays par pays)	Mécanisme européen de stabilité (MES)	Total	États membres non participants (informations pays par pays)	Principales contreparties hors de l'Union européenne (informations pays par pays pour le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, la Russie, la Suisse)	6.9.2019
	émis par des AIF									ĘŖ
	émis par des SA									
	émis par des FP									
	émis par des SNF									
5.	Titres de fonds d'investissement (SEC 2010: F.52)									Journal
5a	Titres d'OPC monétaires									officie
5b	. Titres d'OPC non monétaires									el de l'U
	Fonds investis en actions									Inion 6
	Fonds investis en obligations									Journal officiel de l'Union européenne
	Fonds mixtes									ıne
	Fonds investis en biens immo- biliers									
	Fonds spéculatifs									
	Autres fonds									
6.	Produits financiers dérivés (SEC 2010: F.7)			1		Ī				
7.	Provisions techniques d'assurance et droits similaires (¹)									L 23
8.	Actifs non financiers (SEC 2010: AN)									232/437

				Zone euro	Reste du monde			
	Total	Territoire national	États membres de la zone euro hors terri- toire national	États membres de la zone euro hors territoire national (informations pays par pays)	Mécanisme européen de stabilité (MES)	Total	États membres non participants (informations pays par pays)	Principales contreparties hors de l'Union européenne (informations pays par pays pour le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, la Russie, la Suisse)
9. Autres créances								
10. Total des actifs								

Abreviations utilisees dans ce tableau: IFM = institution financiere monetaire, APU = administration publique, FI = fonds d'investissement, AIF = autre intermediaire financier, S banque centrale nationale, SNF = société non financière, M = ménage, ISBLSM = institution sans but lucratif au service des ménages, OPC = Organisme de placement collectif

(1) (2) (2) (1) Ce poste peut inclure les provisions techniques d'assurance-dommages (SEC 2010: F.61), les droits des sociétés d'assurance sur les gérants des systèmes de pension (SEC 2010: F.64) et les réserves pour appels dans le cadre de garanties standard (SEC 2010: F.66)

Obligations imposées aux sociétés d'assurance par le règlement (UE) nº 1374/2014 (BCE/2014/50).

Obligations à déclarer pour les sociétés d'assurance si elles sont disponibles au sein des BCN (postes pour mémoire).»

Tableau 1a

Données relatives aux actifs à fournir tous les trimestres — Encours et ajustements de flux (reclassements et réévaluations)

		Territoi	re national/Éta	ats membres de la zon	e euro hors to	erritoire national (total)	
					non-IFM —	Total	
	Total	IFM (S.121 +122)		Administrations		Autres résidents	
		1127		publiques (S.13)	Total	OPC non monétaires (S.124)	Jouri
ACTIFS (total)							nal of
1 Numéraire et dépôts (SEC 2010: F.21, F.22 et F.29)							Journal officiel de l'Union européenne
dont dépôts transférables (SEC 2010: F.22)							de l'U
2 Titres de créance (SEC 2010: F.3)							nion
durée inférieure ou égale à 1 an							europ
durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans							eenne
durée supérieure à 2 ans							()
3 Crédits (SEC 2010: F.4)							
durée inférieure ou égale à 1 an							
durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans							
durée supérieure à 5 ans							
4 Actions (SEC 2010: F.51)							
dont actions cotées (SEC 2010: F.511)							
dont actions non cotées (SEC 2010: F. 512)							L 23.
dont autres participations (SEC 2010: F.519)							232/439

		Territoire natio	onal/États membres de la zon	e euro hors t	erritoire national (total)
				non-IFM —	- Total
	Total	IFM (S.121 +122)	Administrations		Autres résidents
		1122)	publiques (S.13)	Total	OPC non monétaires (S.124)
Titres de fonds d'investissement: (SEC 2010: F.52)					
Titres d'OPC monétaires (SEC 2010: F.521)					
Titres d'OPC non monétaires (SEC 2010: F.522)					
dont fonds obligataires					
dont fonds actions					
dont fonds mixtes					
dont fonds immobiliers					
dont fonds spéculatifs					
dont autres fonds					
6 Réserves de fonds de pension (SEC 2010: F.6)					
dont droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension (SEC 2010: F.64)					
dont montants à recouvrer au titre de la réassurance (F.61)					
7 Produits financiers dérivés (SEC 2010: F.7)					
8 Autres comptes à recevoir/à payer (SEC 2010: F.8)					
9 Actifs non financiers					

	Territoire national	États membres de	la zone euro hor	s territoire natio	nal (total)				
		non-	IFM — Total						
	Autres intermédiaires financiers								
	Autres intermédiaires financiers (S.125), auxiliaires financiers (S.126), institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (S.127)	Sociétés d'assurance (S.128)	Fonds de pension (S.129)	Sociétés non financières (S.11)	Ménages + institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14 + S.15)	monde (total)			
ACTIFS (total)									
Numéraire et dépôts (SEC 2010: F.21, F.22 et F.29)									
dont dépôts transférables (SEC 2010: F.22)									
? Titres de créance (SEC 2010: F.3)									
durée inférieure ou égale à 1 an									
durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans									
durée supérieure à 2 ans									
Crédits (SEC 2010: F.4)									
durée inférieure ou égale à 1 an									
durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans									
durée supérieure à 5 ans									
Actions (SEC 2010: F.51)									
dont actions cotées (SEC 2010: F.511)									
dont actions non cotées (SEC 2010: F. 512)									
dont autres participations (SEC 2010: F.519)									

	Territoire national	États membres de	la zone euro hor	s territoire nation	nal (total)						
		non-	IFM — Total								
		Autres résidents									
	Autres intermédiaires financiers (S.125), auxiliaires financiers (S.126), institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (S.127)	Sociétés d'assurance (S.128)	Fonds de pension (S.129)	Sociétés non financières (S.11)	Ménages + institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14 + S.15)	monde (total)					
5 Titres de fonds d'investissement: (SEC 2010: F.52)											
Titres d'OPC monétaires (SEC 2010: F.521)											
Titres d'OPC non monétaires (SEC 2010: F.522)											
dont fonds obligataires											
dont fonds actions											
dont fonds mixtes											
dont fonds immobiliers											
dont fonds spéculatifs											
dont autres fonds											
6 Réserves de fonds de pension (SEC 2010: F.6)											
dont droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension (SEC 2010: F.64)											
dont montants à recouvrer au titre de la réassurance (F.61)											
7 Produits financiers dérivés (SEC 2010: F.7)											
8 Autres comptes à recevoir/à payer (SEC 2010: F.8)											
9 Actifs non financiers											

Tableau 1b (¹)

Données relatives aux passifs à fournir tous les trimestres — Encours et ajustements de flux (reclassements et réévaluations)

			Territoire na	tional/États me	embres de la zone euro	hors territo	oire national (total)
						non-IFM — 7	Гotal
		Total	IFM (S.121+122)		Administrations		Autres résidents
					publiques (S.13)	Total	OPC non monétaires (S.124)
AS	SIFS (total)		•				
0	Crédits reçus (SEC 2010: F.4)						
	Durée inférieure ou égale à 1 an						
	Durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans						
	Durée supérieure à 5 ans						
1	Titres de créance émis (SEC 2010: F.3)			•			
2	Actions (SEC 2010: F.5, F.519)						
3	Réserves techniques (SEC 2010: F.6) (2)						
3.1	Droits à pension (SEC 2010: F.63)		Ī				
	dont régimes à cotisations définies		Ī				
	dont régimes à prestation définies (3)		Ī				
3.2	Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension (SEC 2010: F.64)						
3.3	Droits à des prestations autres que de pension (SEC 2010: F.65)						
4	Produits financiers dérivés (SEC 2010: F.71)						
5	Autres comptes à recevoir/à payer (SEC 2010: F.8)						
6	Valeur nette (SEC 2010: B.90)						

		Territoire national	États membres de	la zone euro hor	s territoire natio	nal (total)	
			non-	IFM — Total			
			Aut	res résidents			Reste du
		Autres intermédiaires financiers (S.125), auxiliaires financiers (S.126), institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (S.127)	Sociétés d'assurance (S.128)	Fonds de pension (S.129)	Sociétés non financières (S.11)	Ménages + institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14 + S.15) (4)	monde (total)
ASS	IFS (total)						
0	Crédits reçus (SEC 2010: F.4)						
	Durée inférieure ou égale à 1 an						
	Durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans						
	Durée supérieure à 5 ans						
1	Titres de créance émis (SEC 2010: F.3)		•			'	
2	Actions (SEC 2010: F.5, F.519)						
3	Réserves techniques (SEC 2010: F.6) (2)						
3.1	Droits à pension (SEC 2010: F.63)						
	dont régimes à cotisations définies						
	dont régimes à prestation définies (3)						
3.2	Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension (SEC 2010: F.64)						
3.3	Droits à des prestations autres que de pension (SEC 2010: F.65)						
4	Produits financiers dérivés (SEC 2010: F.71)						
5	Autres comptes à recevoir/à payer (SEC 2010: F.8)						
6	Valeur nette (SEC 2010: B.90)						

⁽²⁾ Le total des réserves techniques peut inclure l'assurance-vie
(3) Les régimes fictifs à cotisations définies et les régimes hybrides sont regroupés dans les régimes à prestations définies.
(4) Droits seulement pertinents pour les ménages (S.14)

Tableau 1c

Ventilation par pays — Données relatives aux actifs et aux passifs à fournir tous les trimestres — Encours et ajustements de flux (reclassements et réévaluations)

	Autres résidents de la zone euro (hors territoire national)																			
		BE	DE	EE	IE	EL	ES	FR	IT	CY	LV	LT	LU	MT	NL	AT	PT	SI	SK	
ACTIFS (total)																				
Numéraire et dépôts																				
Titres de créance (SEC 2010: F.3)																				
émis par des IFM																				
durée inférieure ou égale à 1 an																				
durée supérieure à 1 an																				
émis par des non-IFM																				
Administrations publiques																				
durée inférieure ou égale à 1 an																				
durée supérieure à 1 an																				
Autres résidents																				
durée inférieure ou égale à 1 an																				
durée supérieure à 1 an																				
Actions (SEC 2010: F.51)																				
émis par des IFM																				
dont actions cotées (SEC 2010: F.511)																				
dont actions non cotées (SEC 2010: F. 512)																				
dont autres participations (SEC 2010: F.519)																				
émis par des non-IFM																				

SK	FI	L 232/446
		FR
		Jou
		Journal officiel de l'Union européenne
		e l'Union eu
		opéenne

	Autres résidents de la zone euro (hors territoire national)																		
	BE	DE	EE	IE	EL	ES	FR	IT	CY	LV	LT	LU	MT	NL	AT	PT	SI	SK	FI
Administrations publiques																			
dont actions cotées (SEC 2010: F.511)																			
dont actions non cotées (SEC 2010: F. 512)																			
dont autres participations (SEC 2010: F.519)																			
Autres résidents																			
dont actions cotées (SEC 2010: F.511)																			
dont actions non cotées (SEC 2010: F. 512)																			
dont autres participations (SEC 2010: F.519)																			
Titres de fonds d'investissement (SEC 2010: F.52)																			
PASSIFS (total)																			
Droits à pension (SEC 2010: F. 63) (1)																			

⁽¹⁾ Estimations trimestrielles à fournir par les BCN

	États membres non participants									
	BG	CZ	DK	HR	HU	PL	RO	SE	Ul	
ACTIFS (total)										
luméraire et dépôts										
tres de créance (SEC 2010: F.3)										
émis par des IFM										
durée inférieure ou égale à 1 an										
durée supérieure à 1 an										
émis par des non-IFM										
Administrations publiques										
durée inférieure ou égale à 1 an										
durée supérieure à 1 an										
Autres résidents										
durée inférieure ou égale à 1 an										
durée supérieure à 1 an										
Actions (SEC 2010: F.51)										
émis par des IFM										
dont actions cotées (SEC 2010: F.511)										
dont actions non cotées (SEC 2010: F. 512)										
dont autres participations (SEC 2010: F.519)										
émis par des non-IFM										

L 232/448
FR
Journal officiel de l'Union européenne
l

	États membres non participants									
		BG	CZ	DK	HR	HU	PL	RO	SE	UK
Administrations publiques										
dont actions cotées (SEC 2010: F.511)										
dont actions non cotées (SEC 2010: F. 512)										
dont autres participations (SEC 2010: F.519)										
Autres résidents										
dont actions cotées (SEC 2010: F.511)										
dont actions non cotées (SEC 2010: F. 512)										
dont autres participations (SEC 2010: F.519)										
itres de fonds d'investissement (SEC 2010:										
ASSIFS (total)										
Proits à pension (SEC 2010: F.63) (1)										

⁽¹⁾ Estimations trimestrielles à fournir par les BCN

Tableau 2

Nombre de membres des régimes de retraite — Données à fournir annuellement —Données de fin d'exercice

		Total	
	Dont: les membres actifs	Dont: les titulaires de droits à presta- tions différées	Dont: les membres à la retraite
Nombre de membres»			

2. l'annexe III, deuxième partie, est remplacée par le texte suivant:

«DEUXIÈME PARTIE

DSD et flux de données/ensembles de données

- 1. Dans les messages SDMX échangés, les concepts statistiques peuvent être utilisés soit en tant que dimensions (en composant les "clés" définissant les séries temporelles), soit en tant qu'attributs (en fournissant des informations relatives aux données). La valeur des dimensions et attributs codés résulte de listes de codes prédéfinies. Les DSD déterminent la structure des clés de séries échangées, en termes de concepts et de listes de codes associées. En outre, elles déterminent leur relation avec les attributs correspondants. La même structure peut être utilisée pour plusieurs flux de données, qui se distinguent par les informations sur les flux de données/ensembles de données.
- 2. Dans le cadre des statistiques monétaires et financières, la BCE a défini 13 DSD qui sont actuellement utilisées pour l'échange de statistiques avec le SEBC et d'autres organisations internationales. Pour la majeure partie de ces DSD, un seul ensemble de données utilisant cette structure est échangé et, par conséquent, l'identifiant de la DSD et l'identifiant de l'ensemble de données associé qui sont utilisés dans les messages de données SDMX sont identiques. Aux fins du traitement, du respect des délais et/ou de l'attribution des responsabilités, plusieurs ensembles de données ont été définis dans le cadre de l'échange de données en ayant recours aux DSD "ECB_BSI1", "ECB_SSI1" et "ECB_ICPF1", et sont distingués au niveau des identifiants d'ensemble de données. Les caractéristiques des flux de données suivants sont produites:
 - postes de bilan (BSI), identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "ECB_BSI1",
 - postes de bilan dans le cadre du Blue Book (livre bleu), identifiant de DSD "ECB_BSI1" et identifiant d'ensemble de données "ECB_BSP",
 - indicateurs financiers structurels bancaires (SSI), identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "ECB_SSI1",
 - indicateurs financiers structurels bancaires dans le contexte du Blue Book (livre bleu) (SSP), identifiant de DSD "ECB_SS1" et identifiant d'ensemble de données "ECB_SSP",
 - taux d'intérêt des IFM (MIR), identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "ECB MIR1",
 - autres intermédiaires financiers (OFI), identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "ECB_OFI1",
 - émissions de titres (SEC), identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "ECB_SEC1",
 - systèmes de paiement et de règlement (PSS), identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "ECB PSS1",
 - fonds d'investissement (IVF), identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "ECB IVF1",
 - véhicules de titrisation (FVC), identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "ECB_FVC1",
 - données bancaires consolidées (CBD2), identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "ECB_CBD2",

- statistiques bancaires consolidées (CBS) internationales, identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "BIS_CBS",
- actifs et passifs des sociétés d'assurance (ICB), identifiant de DSD "ECB_ICPF1" et identifiant d'ensemble de données "ECB_ICB",
- opérations des sociétés d'assurance (primes, indemnités, commissions) (ICO), identifiant de DSD et identifiant d'ensemble de données "ECB ICO1",
- actifs et passifs des fonds de pension (PFB), identifiant de DSD "ECB_ICPF1" et identifiant d'ensemble de données "ECB PFB" (*),
- règlement relatif aux actifs et passifs des fonds de pension (PFBR), identifiant de DSD «ECB_ICPF1» et identifiant d'ensemble de données «ECB_PFBR»,
- nombre de membres des fonds de pension (PFBM), identifiant de DSD «ECB_PFM1» et identifiant d'ensemble de données «ECB PFBM1».
- (*) Cette caractéristique des flux de données ne sera pas utilisée en production pour la déclaration des données du premier trimestre 2020.»;
- 3. l'annexe IV est modifiée comme suit:
 - a) le titre est remplacé par le texte suivant:
 - «ÉTABLISSEMENT DES OPÉRATIONS DANS LE CADRE DES STATISTIQUES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES, DES FONDS D'INVESTISSEMENT, DES VÉHICULES DE TITRISATION, DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE ET DES FONDS DE PENSION»;
 - b) la première partie est remplacée par le texte suivant:

«PREMIÈRE PARTIE

Description générale de la procédure d'établissement des opérations

Section 1 — Cadre

- 1. Le cadre servant à l'établissement des opérations pour les statistiques relatives aux postes du bilan des institutions financières monétaires (IFM), des fonds d'investissement (FI), des véhicules de titrisation (VFT), des sociétés d'assurance et des fonds de pension (FP) s'appuie sur le système européen des comptes (ci-après le "SEC 2010"). Si nécessaire, il est dérogé à cette norme internationale, tant pour le contenu des données que pour l'appellation des concepts statistiques. La présente annexe est interprétée conformément au SEC 2010, sauf si les règlements (UE) nº 1071/2013 (BCE/2013/33), (UE) nº 1073/2013 (BCE/2013/38), (UE) nº 1075/2013 (BCE/2013/40), (UE) nº 1374/2014 (BCE/2014/50), (UE) 2018/231 (BCE/2018/2) ou la présente orientation l'emportent, explicitement ou implicitement, sur ses dispositions.
- 2. Selon le SEC 2010, les opérations financières sont définies comme l'acquisition nette d'actifs financiers ou l'accroissement net des passifs pour chaque sorte d'instrument financier, c'est-à-dire la somme de toutes les opérations financières qui sont réalisées pendant la période de déclaration concernée (*). Les opérations concernant chaque poste spécifié dans les règlements (UE) nº 1071/2013 (BCE/2013/33), (UE) nº 1073/2013 (BCE/2013/38), (UE) nº 1075/2013 (BCE/2013/40), (UE) nº 1374/2014 (BCE/2014/50) et (UE) 2018/231 (BCE/2018/2) sont calculées pour leur montant net, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune obligation de dégager le montant brut des opérations financières ou le chiffre d'affaires (**). Le procédé d'évaluation pour chaque opération consiste à retenir la valeur à laquelle les actifs sont acquis/cédés et/ou les engagements sont créés, liquidés ou échangés. Toutefois, des écarts par rapport au SEC 2010 sont autorisés.
- 3. La présente annexe passe en revue la méthode d'établissement des opérations dans le cadre des statistiques relatives aux postes du bilan, aux fonds d'investissement, aux véhicules de titrisation, aux sociétés d'assurance et aux fonds de pension. La présente partie concerne le calcul des données relatives aux opérations effectué à la BCE et la déclaration des informations sous-jacentes par les BCN, tandis que la deuxième partie porte sur les concepts des ajustements de flux. Les troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième parties fournissent des informations particulières sur les cadres d'élaboration des statistiques relatives, respectivement, aux postes du bilan, aux fonds d'investissement, aux véhicules de titrisation, aux sociétés d'assurance et aux fonds de pension.

Les manuels concernant ces statistiques, publiés sur le site internet de la BCE, fournissent des informations complémentaires ainsi que des exemples numériques.

Section 2 — Calcul par la BCE des données concernant les opérations et déclaration des BCN à la BCE

1. Introduction

1. Pour les statistiques relatives aux postes de bilan, aux fonds d'investissement, aux sociétés d'assurance et aux fonds de pension, la BCE calcule les opérations en éliminant de la différence entre les positions en encours aux dates de déclaration de fin de période, l'incidence des évolutions ne traduisant pas des opérations, c'est-à-dire les "autres variations", et ce pour chacun des postes de l'actif et du passif. Les "autres variations" sont groupées en deux catégories principales: les "reclassements et autres ajustements" et les "ajustements liés aux réévaluations", cette dernière catégorie couvrant les réévaluations résultant de variations à la fois des prix et des taux de change (***). Les BCN déclarent à la BCE les "reclassements et autres ajustements" et les "ajustements liés aux réévaluations" de manière que ces effets, ne résultant pas d'opérations, puissent être éliminés du calcul des statistiques de flux.

Dans le cadre des statistiques relatives aux postes de bilan, les BCN déclarent à la BCE les données relatives aux ajustements conformément à l'annexe II, première partie. Les "ajustements liés aux réévaluations" déclarés par les BCN comprennent les abandons/réductions de créances et les ajustements liés aux réévaluations dues aux variations de prix. Normalement, la BCE calcule des ajustements liés aux réévaluations résultant de variations des taux de change, mais les BCN peuvent aussi transmettre directement ces ajustements à la BCE lorsqu'elles sont en mesure de calculer des ajustements plus précis (*****).

Dans le cadre des statistiques relatives aux fonds d'investissement, les BCN déclarent à la BCE les données relatives aux ajustements conformément à l'annexe II, dix-septième partie. Les «ajustements liés aux réévaluations» déclarés par les BCN comprennent les ajustements liés aux réévaluations dues aux variations de prix et de taux de change.

Dans le cadre des statistiques relatives aux sociétés d'assurance, les BCN déclarent à la BCE les données relatives aux ajustements conformément à l'annexe II, vingt-troisième partie. Les «ajustements liés aux réévaluations» déclarés par les BCN comprennent les ajustements liés aux réévaluations dues aux variations de prix et de taux de change.

Dans le cadre des statistiques relatives aux fonds de pension, les BCN déclarent à la BCE les données relatives aux ajustements conformément à l'annexe II, vingt-quatrième partie. Les «ajustements liés aux réévaluations» déclarés par les BCN comprennent les ajustements liés aux réévaluations dues aux variations de prix et de taux de change.

2. Dans le cadre des statistiques relatives aux véhicules de titrisation, les BCN déclarent directement à la BCE les opérations plutôt que les ajustements de flux. Le calcul des opérations (qu'il soit directement effectué par les agents déclarants ou par les BCN) doit être cohérent avec la méthode générale prévue dans la présente annexe pour les reclassements et autres ajustements et pour les réévaluations.

2. Reclassements et autres ajustements

- 1. Les BCN élaborent les données sur les «reclassements et autres ajustements», comme le requiert la présente orientation, en utilisant des informations de la surveillance prudentielle, des contrôles de vraisemblance, des enquêtes ad hoc (par exemple dans le cadre du suivi des valeurs aberrantes), les statistiques nationales obligatoires, les informations sur les entrants et les sortants de la population déclarante et toutes autres sources à leur disposition. La BCE n'est pas censée procéder à des ajustements ex post à moins que les BCN ne constatent des variations importantes dans les données finales.
- 2. Les BCN recensent les variations des encours dues aux reclassements et comptabilisent le montant net recensé dans les «reclassements et autres ajustements». Une augmentation nette des encours due aux reclassements est inscrite avec un signe positif, tandis qu'une baisse nette des encours est inscrite avec un signe négatif.
- 3. En principe, les BCN satisfont à toutes les exigences concernant les «reclassements et autres ajustements» précisées dans la présente orientation. Les BCN envoient au moins tous les «reclassements et autres ajustements» supérieurs à 50 millions d'EUR. Ce seuil a pour but d'aider les BCN à décider s'il convient ou non de procéder à un ajustement. Cependant, lorsque les informations sont difficiles à obtenir ou de mauvaise qualité, il peut être décidé de ne rien faire ou de procéder à des estimations. L'utilisation de ce seuil doit donc être flexible, notamment en raison de l'hétérogénéité des procédures de calcul des ajustements existantes. Par exemple, lorsque des informations relativement détaillées sont collectées sans prise en compte du seuil, l'utilisation du seuil peut être contre-productive.

3. Ajustements liés aux réévaluations

1. Afin de satisfaire aux exigences concernant les «ajustements liés aux réévaluations» précisées dans la présente orientation, les BCN peuvent être amenées à calculer les ajustements à partir des données relatives aux opérations, des données titre par titre ou d'autres données déclarées par la population déclarante et/ou à estimer les ajustements pour quelques-unes des ventilations non déclarées par la population déclarante, car elles ne sont pas considérées comme des «obligations minimales».

- 2. Les «ajustements liés aux réévaluations» sont normalement calculés par les BCN sur la base des données directement déclarées par la population déclarante. Cependant, les BCN peuvent aussi satisfaire indirectement à ces exigences (par exemple en collectant directement des données sur les opérations) et, en tout état de cause, sont autorisées à collecter des données supplémentaires auprès des agents déclarants. Quelle que soit la méthode utilisée au niveau national, les BCN doivent soumettre à la BCE un ensemble complet de données conformément à l'annexe II, première partie, pour les statistiques relatives aux postes de bilan, conformément à l'annexe II, vingt-troisième partie, pour les statistiques relatives aux sociétés d'assurance et conformément à l'annexe II, vingt-quatrième partie, pour les statistiques relatives aux fonds de pension.
 - (*) Ceci est conforme au SEC 2010 et aux autres normes statistiques internationales.
 - (**) Toutefois, en ce qui concerne les statistiques relatives aux fonds d'investissement, le règlement (UE) n° 1073/2013 (BCE/2013/38) exige une déclaration séparée des nouvelles émissions et nouveaux rachats de parts de fonds d'investissement intervenus durant le mois de déclaration.
- (***) La définition et le classement des "autres variations" sont largement compatibles avec le SEC 2010. Les "reclassements et autres ajustements" sont à peu près équivalents aux "autres changements de volume d'actifs et de passifs" (K.1 à K.6, voir paragraphes 6.03 à 6.25), alors que les "réévaluations" peuvent être transférées aux "gains/pertes nominaux de détention" (K.7, voir paragraphes 6.26 à 6.64). En ce qui concerne les statistiques relatives aux postes de bilan, l'intégration des "abandons de créances" dans les "réévaluations" (et plus particulièrement en tant que réévaluations résultant de variations des prix) constitue une dérogation importante au SEC 2010, dans le cadre duquel ils sont généralement considérés comme d'"autres changements de volume" (paragraphe 6.14), à l'exception des pertes réalisées lors de la cession de crédits; ces pertes, égales à la différence entre le prix de transaction et la valeur comptable des crédits inscrits au bilan, doivent être comptabilisées en tant que réévaluations (paragraphe 6.58). L'intégration des "abandons de créances" dans les "réévaluations" déroge également aux règles de la position extérieure globale. Dans le cadre de la position extérieure globale, ils sont traités comme des "autres ajustements" et non pas comme des "variations de change ou de prix". Les "abandons/réductions de créances" ne sont pas requis dans le cadre des statistiques relatives aux fonds d'investissement.
- (****) Les ajustements correspondant au propre bilan de la BCE sont déclarés par la direction générale "Administration" de la BCE.»;
- c) la septième partie suivante est ajoutée:

«SEPTIÈME PARTIE

Ajustements de flux: caractéristiques particulières des statistiques relatives aux fonds de pension

Section 1 — Introduction

1. Aux fins des statistiques relatives aux fonds de pension, les BCN présentent des ajustements liés aux réévaluations comprenant les réévaluations dues aux variations de prix et de taux de change ainsi que des ajustements liés aux reclassements pour tous les postes du bilan des fonds de pension, conformément aux dispositions de l'article 26, paragraphe 6, point b). Durant ce processus, les BCN peuvent avoir besoin de calculer ou d'estimer les ajustements non déclarés par les fonds de pension. Ceux-ci comprennent les données pour lesquelles les séries d'encours correspondantes sont déclarées poste par poste et les données relatives aux réserves des fonds de pension.

Section 2 — Ajustements liés aux réévaluations

- 1. Le règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2) permet une certaine souplesse quant au type de données nécessaire au calcul des ajustements liés aux réévaluations concernant les actifs et passifs et quant à la forme que prennent la collecte et l'élaboration des données. Le choix de la méthode est laissé aux BCN.
- 2. Les deux possibilités suivantes existent pour le calcul des ajustements liés aux réévaluations concernant des titres, collectés titre par titre. Les BCN peuvent adopter une approche similaire pour les actifs qui ne sont pas des titres lorsqu'elles collectent les données poste par poste.
 - Les fonds de pension déclarent des informations titre par titre permettant aux BCN de calculer les ajustements liés aux réévaluations: les fonds de pension déclarent aux BCN, titre par titre, les informations requises par les paragraphes 1, 2 et 4 des tableaux 2.1 et 2.2 de l'annexe I, troisième partie, du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2). Ces informations permettent aux BCN d'obtenir des informations exactes sur les "ajustements liés aux réévaluations" à soumettre à la BCE. Lorsqu'il est fait usage de cette possibilité, les BCN peuvent calculer les "ajustements liés aux réévaluations" conformément à une méthode commune à l'Eurosystème, à savoir la "méthode de calcul des flux" décrite dans le manuel des fonds de pension accompagnant le règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2) et la présente orientation.

- Les fonds de pension déclarent directement à la BCN les opérations titre par titre: les fonds de pension déclarent, titre par titre, le montant cumulé des achats et des ventes de titres réalisés au cours de la période de référence conformément aux tableaux 2.1 et 2.2, paragraphes 1 et 3, de l'annexe I, troisième partie, du règlement (UE) 2018/231 (BCE/2018/2). Les BCN calculent les "ajustements liés aux réévaluations" en éliminant les opérations et les "reclassements et autres ajustements", le cas échéant, visés à l'annexe IV, première partie, section 2.2, de la différence entre les encours de fin de période. Les BCN présentent les "ajustements liés aux réévaluations" et les "reclassements et autres ajustements" à la BCE, conformément à la présente orientation.
- 3. Pour les réserves des fonds de pension détenues par les fonds de pension, les deux options suivantes sont possibles pour calculer des valeurs approchées des ajustements liés aux réévaluations:
 - les fonds de pension déclarent des ajustements ou opérations agrégés conformément aux instructions des BCN. Les BCN qui optent pour cette méthode agrègent les ajustements déclarés par les fonds de pension aux fins de la présentation des données à la BCE,
 - les BCN calculent des valeurs approchées à partir des données fournies par les fonds de pension.
- 4. Pour les actifs et passifs qui ne sont pas collectés poste par poste et les réserves détenues par les fonds de pension, les trois options suivantes sont possibles pour calculer les ajustements liés aux réévaluations:
 - les fonds de pension déclarent des ajustements agrégés: les fonds de pension déclarent les ajustements applicables à chaque poste, reflétant les variations de l'évaluation dues à des variations de prix et de taux de change. Les BCN qui choisissent cette méthode agrègent les ajustements déclarés par les fonds de pension aux fins de la présentation des données à la BCE,
 - les fonds de pension déclarent des opérations agrégées: les fonds de pension accumulent les opérations pendant le trimestre et transmettent à la BCN la valeur des achats et des ventes. Les BCN qui reçoivent les données concernant les opérations calculent les "ajustements liés aux réévaluations" en éliminant les opérations et les "reclassements et autres ajustements", le cas échéant, visés à l'annexe IV, première partie, section 2.2, de la différence entre les encours de fin de période. Les BCN présentent les "ajustements liés aux réévaluations" et les "reclassements et autres ajustements" à la BCE, conformément à la présente orientation, ou
 - les BCN calculent des valeurs approchées à partir des données fournies par les fonds de pension.»



